

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

COMMUNE DE MONATELE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

LEKIE DIVISION

MONATELE COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

Citizen Report Card

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau, de la santé, de l'éducation et des services



Réalisé par : ASSOCIATION CORPORATION FOR SOCIAL WELFARE (CSW)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



CSW



SOMMAIRE

PRÉFACE.....	Erreur ! Signet non défini.
RESUMÉ EXÉCUTIF.....	4
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	7
LISTE DES TABLEAUX.....	8
LISTE DES FIGURES.....	11
LISTE DES PHOTOS.....	12
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	13
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE.....	15
I.1 Champ géographique et populations cibles.....	15
I.2 Plan de sondage	15
I.3 Elaboration des documents de base et questionnaires de l'enquête.....	17
I.4 Collecte et analyse des données.....	18
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MONATELE.....	21
II.1 Présentation de la commune.....	21
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation	24
II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles.....	25
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES	31
III.1 Description de la population enquêtée	31
III.2 Approvisionnement en eau potable	32
III.3 Services de santé.....	45
III.4 Services de l'éducation.....	54
III.5 Fourniture des services communaux.....	64
CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE	71
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements.....	71
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard.....	71
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	81
REFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXES.....	83

PRÉFACE

La commune de Monatélé s'est fixée comme principal leitmotiv depuis sa création, le 20 juin 1964 de : « pourvoir au bien-être de sa population à la base ». Différents exécutifs se sont attelés d'année en année à la mise en œuvre de cet objectif. Il est temps qu'on s'arrête un tant soit peu, pour observer le chemin parcouru, et avoir les échos que nos populations nous renvoient sur le niveau de satisfaction, des services à elles rendus, par l'action publique. Le Contrôle Citoyen de l'Action publique est donc un outil qui contribue à réduire le décalage, très souvent observés, entre les objectifs affichés des politiques publiques et les résultats de leur mise en œuvre. C'est un moyen d'avoir le <<feedback social >> pour une gouvernance qui se veut participative.

Nous apprécions à juste titre l'appui que le PNDP nous a apporté au travers l'Organisation de la Société Civile Social Welfare, pour mener de manière objective et indépendante ces premières études, que nous entendons renouveler au bout d'un certain temps. Les idées, propositions et recommandations qui ont été formulées et restituées dans le présent rapport, serviront de pilier au comité de suivi pour le changement mis en place par nos soins, pour s'assurer que les préoccupations de nos populations sont allées dans le bon sens. Nous avons commencé avec les secteurs les plus visibles l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communautaire. Plus tard d'autres secteurs pourront être intégrés. C'est l'occasion pour nous de savoir sur quel levier agir, pour rendre les populations le mieux satisfait étant donné, qu'au demeurant nous sommes de tout temps à leur service.

Je ne saurai terminer mon propos, sans exprimer au nom de la commune de Monatélé et à mon nom propre, ma profonde et sincère gratitude aux populations qui n'ont ménagé ni leur peine ni leur temps pour que cette opération aboutisse. Tout en vous souhaitant une bonne lecture, j'invite vivement à capitaliser son contenu, qui nous servira de boussole pour faciliter le développement local de notre commune.



LE MAIRE

La Majesté
Mbassi Bessala Prosper

RESUMÉ EXÉCUTIF

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) vise à renforcer la performance des collectivités à travers un engagement civique et une participation citoyenne active, afin d'instaurer une culture de la transparence et de l'inclusion, et d'amener les élus à rendre compte de leur décision sur la gestion publique. Il s'inscrit dans la continuité des actions mises en place par l'Etat dans le cadre de la décentralisation qui prend ses origines dans la Loi Constitutionnelle N° 96/06 du 18 janvier 1996. La décentralisation constitue l'axe fondamental de la promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Les lois d'orientation de 2004 sont à l'origine du transfert par l'Etat, aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) que sont les Communes et les régions, des compétences particulières et des moyens appropriés, pour améliorer le cadre et les conditions de vie des populations. Pour impulser le processus de décentralisation, le Gouvernement a mis en place en 2004 le Programme National de Développement Participatif (PNDP), qui vient en appui aux communes afin de l'implémenter progressivement, tout en incitant les populations à être les acteurs de leur propre développement. Pour se faire, le PNDP a initié une étude sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les territoires communaux à travers l'opération ScoreCard. Cette opération a pour objectif général de capter la perception des populations sur la satisfaction de l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux.

Les OSC spécialisées dans les thématiques de dialogue citoyen ont été sélectionnées pour la mise en œuvre du projet parmi laquelle l'association Corporation for Social Welfare (CSW). L'association CSW a été chargé de réaliser cette étude dans la commune de Monatélé.

Les objectifs spécifiques de cette étude se déclinent en 3 points :

- ❖ Recueillir auprès des populations les dysfonctionnements et les insuffisances dans les secteurs susmentionnés ;
- ❖ Obtenir les attentes des populations ;
- ❖ Négocier les changements en fonction des besoins exprimés et des projets prioritaires.

La mise en œuvre de ce mécanisme répond à une méthodologie qui se précise en 5 étapes :

- ❖ Le tirage de l'échantillon des ménages qui a défini le champ de l'enquête et des ménages cibles, la méthode de sondage et la taille de l'échantillon ;
- ❖ Le recrutement et la formation des Superviseurs et des Agents Enquêteurs ;
- ❖ La collecte proprement dite ;

- ❖ L'exploitation des données ;
- ❖ Le plan d'action négocié par Commune.

Les principaux résultats révèlent que dans la commune de Monatélé la principale source d'approvisionnement en eau est publique. Pour un peu plus de la moitié des ménages l'eau est disponible à leur principale source d'approvisionnement toute l'année et la majorité des ménages y ont accès tout au long de la journée. Cependant on note une inadéquation entre la fréquence de disponibilité de l'eau à la principale source d'approvisionnement et la couverture des besoins en eau des ménages. La plupart des raisons évoquées relatives à la non satisfaction des ménages proviennent majoritairement de : l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, la mauvaise qualité de l'eau, les lenteurs dans la maintenance des points d'eau et l'éloignement de ceux-ci. Par conséquent, des actions visant l'augmentation sources d'approvisionnement en eau, l'amélioration de la qualité de l'eau à travers de campagnes sur la potabilisation de l'eau relèveraient le taux de satisfaction des populations. De même il serait important d'accorder une attention particulière à l'amélioration des mécanismes de gestion et de maintenance des points d'eau.

Concernant les services de santé, les principaux résultats révèlent que la plupart des ménages soit 77,80% dans la commune de Monatélé, se rendent fréquemment dans les FOSA publiques pour leur prise en charge sanitaire soit 58,50% à l'Hôpital de district et 40,60% dans les Centres de Santé Intégrés (CSI). Bien que le petit matériel soit disponible dans les FOSA, l'éloignement de celles-ci soit 88,60% la faible disponibilité des médicaments pour les maladies fréquentes soit 50% et l'insuffisance des équipements soit 31,80%, et demeurent des problèmes cruciaux dans la commune. L'amélioration de l'approvisionnement en médicaments, le renforcement du plateau technique et l'affectation du personnel qualifié dans les FOSA, sont des mesures à mener d'améliorer l'offre des soins de santé dans la commune de Monatélé.

Concernant le secteur de l'éducation, les principaux résultats révèlent que la majorité des élèves quel que soit la strate de résidence, sont dans l'ordre d'enseignement public. Si l'on déplore le fait les écoles ne disposent pas de cycle complet, le nombre de salle de classes et bancs par niveau sont suffisants et le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement scolaire soit 45,49 élèves reste en deçà des normes sectorielles. Ce qui revient à trouver des alternatives, via des solutions endogènes pour amener les parents à scolariser davantage leurs enfants. Les principales raisons évoquées relatives à la non satisfaction des ménages sont liées à l'éloignement de certains établissements par rapport aux ménages, l'insuffisance de personnel qualifié, les coûts élevés de la scolarité, et l'insuffisance des salles de classes par niveau. Les axes de changement qui découlent de la perception et des attentes des

ménages sont : l'amélioration de l'offre en qualité et en quantité de personnel enseignants, la construction des infrastructures scolaires, la réduction des coûts de scolarisation et l'amélioration des conditions d'enseignement.

Pour ce qui concerne les services communaux, Bien que la mairie de Monatélé offre une gamme de services variées, moins de 10% des ménages ont sollicité un service auprès de la mairie de Monatélé pendant les 12 derniers mois. Les services plus sollicités par les usagers sont ceux relatifs à l'établissement des actes de naissance avec un taux de sollicitation de 6,80%, et la légalisation des documents officiels soit 2,30%. Le reste des services étant très peu ou pas du tout sollicité par les ménages. La plupart des raisons évoquées relatives à la non satisfaction des ménages proviennent majoritairement de la non information des populations sur la gestion de la Commune, le manque de confiance envers l'exécutif communal, et les lourdeurs dans le traitement des demandes des usagers

Le principal axe de changement qui découle de ce constat est l'amélioration de la gouvernance communale à travers l'implication des ménages dans les affaires de la communauté.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

APEE	Association des Parents d'Elèves et Enseignants
CAMWATER	Cameroon water utilities
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CCD	Cadre Communale de Développement
CEAC	Centre d'Education et d'Actions Communautaires
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
Codev	Comité de Développement
COGE	Comité de Gestion
COGES	Comité de Gestion
COSA	Comité de Santé de l'Aire
COSADI	Comité de Santé de District
CQ	Comité de Quartier
CSI	Centre de Santé Intégré
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de la Formation Professionnelle
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PCD	Plan Communal de Développement
PNDP	Programme National de Développement Participatif

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Monatéle	19
Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune.....	26
Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune	27
Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation.....	28
Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux	29
Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe chefs de ménage	31
Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.....	32
Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence	33
Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique	34
Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée	35
Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages.....	35
Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé.....	36
Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau	37
Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau.....	38
Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.....	38
Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source	39
Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence.....	40
Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin	41
Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction	42
Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable	43
Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable	44
Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence	45
Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé	46
Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	46

Tableau 3.20: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	47
Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	48
Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé	49
Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	50
Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	50
Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	53
Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence	54
Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire	55
Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public	55
Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence.....	56
Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement.....	57
Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle	58
Tableau 3.32 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE.....	59
Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence.....	60
Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement	61
Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement	61
Figure 3.5 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'éducation la raison de non satisfaction	62
Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation	63
Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation	64
Tableau 3.38 : Temps mis pour l'obtention d'un service à la commune.....	66

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal	66
Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal.....	67
Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune	68
Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	68
Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale.....	70

LISTE DES FIGURES

Figure 3.1: Proportion (%) des ménages non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable	42
Figure 3.2 : Perception des ménages sur l'accueil du personnel soignant.....	49
Figure 3.3 : Raison de Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	51
Figure 3.4 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	58
Figure 3.5 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'éducation la raison de non satisfaction	62
Figure 3.6 : Demande de service et accueil à la commune.....	65
Figure 3.7 : : Proportion (%) des ménages selon la non satisfaction des services communaux.....	69

LISTE DES PHOTOS

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La décentralisation fait référence aux transferts des compétences, d'autorité et des ressources du gouvernement central vers les gouvernements locaux. De manière spécifique, elle est considérée comme étant un instrument qui promeut le développement, la démocratie et la bonne gouvernance locale. La décentralisation s'institutionnalise au Cameroun avec la réforme constitutionnelle 1941, portant création des communes de Yaoundé et de Douala. Cependant, c'est la loi du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972 qui a donné un nouvel élan à la décentralisation pour améliorer et dynamiser le développement politique, social et économique au Cameroun. Même si l'institution communale était en soi une réalité bien connue autant par les aînés que par la jeune génération, force est de constater que c'est la loi 24 janvier 2019, notamment en son titre deux, qui spécifie la dévolution des compétences aux communes. De manière spécifique en son chapitre 1 traitant des compétences relatives au développement économique ; le chapitre 2 traite du développement sanitaire et le chapitre 3 du développement éducatif, sportif et culturel.

La création du PNDP depuis 2004 marque la volonté du gouvernement à accélérer le processus de dévolution des compétences, à travers le processus de renforcement des capacités des CTD et le cofinancement de certains microprojets au niveau des communes. Ainsi, après les deux précédentes phases jugées satisfaisantes, le Gouvernement a instruit une troisième phase, dite phase de consolidation. Cette phase consacre entre autres, l'extension du Programme aux communes jamais couvertes dans les phases précédentes, la mise en place de deux guichets pour le financement des microprojets dont le guichet équité et le guichet performance, la densification de l'engagement citoyen à travers le mécanisme de gestion des doléances, le suivi permanent des activités des communautés, l'implication accrue des instances de vérification et de contrôle dans la transparence budgétaire au niveau communal et la mise en œuvre d'un contrôle citoyen de l'action public dans l'espace communal appelé opération ScoreCard.

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) est un mécanisme à travers lequel les populations donnent leurs perceptions de la satisfaction sur l'offre de biens et services publics dans les secteurs ciblés et s'engagent à corriger elles-mêmes les éventuels dysfonctionnements. Il a pour but de : (i) Promouvoir la gouvernance dans un contexte de crise de légitimité de l'Etat et de nombreuses insuffisances des mécanismes conventionnels ; (ii) Accroître l'efficacité de l'action publique à travers une meilleure prestation des services publics et une conception plus éclairée des politiques ; (iii) Renforcer les moyens d'action en faisant entendre la voix des citoyens vulnérables et défavorisés. Et

s'inscrit dans la continuité de la chaîne PPBS, entendue Planification, programmation, budgétisation et suivi.

C'est dans cette perspective que l'Organisation de la Société Civile (OSC) dénommée l'association Corporation for Social Welfare (CSW) a été sélectionnée par le PNDP pour mener l'étude sur le mécanisme du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Monatéle. L'objectif étant de capter la perception de la population de la commune de Monatéle sur la satisfaction de l'offre des services publics dans le secteur de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et sur les services communaux.

Le présent rapport s'articule autour de quatre chapitres. Le chapitre 1 met en évidence la synthèse méthodologique de l'enquête. Le chapitre deux présente le cadre général de l'offre publique et du contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Monatéle. Les points d'insatisfaction des populations sur les biens et services publics offerts dans les secteurs cibles, en s'appuyant sur le traitement et l'analyse des données collectées sont présentés dans le chapitre 3. Au chapitre 4 se trouve le plan d'action négocié avec les instances de dialogues au niveau communal pour la mise en place d'un mécanisme du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Monatéle.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

I.1 Champ géographique et populations cibles

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été défini dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 266 ménages dans la Commune de Monatélé. Cette enquête s'appuie sur 12 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 23 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes

de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi , et t_{hij} la

taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h .

Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan

d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) association corporation for Social Welfare (CSW), sélectionnée pour un lot de communes CE1, en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune de Monatélé appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de

la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 24 au 27 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Monatélé

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	287	Elig-Djanga	13				
2	288	Quartier Haoussa/Salsa/ Santa Isabelle	23				
3	289	Obang Administratif	23				
4	290	Quartier Administratif	23				
5	291	Face Chefferie/Eglise du Christ	23				
6	292	Nkol-bon III	23				
7	293	Chefferie Ekouda/Elig Bikoun	23				
8	294	Nyarma	23				
9	295	Elig Ambassa	23				
10	297	Nkolowono/Nkong messe	23				
11	298	Mvokmekak	23				
12	300	Nkomeyos/Bikogo	23				
Total			266	0	0	0	RAS

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'association Corporation for Social Welfare (CSW), ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport

ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MONATELE

La commune de Monatéle est l'une des principales communes de la région du centre. Chef-lieu du département de la Lekie, « monat » comme l'appelle affectueusement les populations est réputée pour le dynamisme de sa population.

II.1 Présentation de la commune

La présentation de la Commune de Monatéle va se faire en quatre points : la situation administrative, la situation démographique, la situation géographique et la situation socioéconomique et culturelle.

II.1.1 Situation administrative et historique

Créée le 20 Juin 1964, la commune de Monatéle dispose en son sein 73 villages divisés en 5 groupements que sont :

Le groupement Ekot est composé de 17 villages et 03 quartiers,

Le groupement Eyen-Meyong il est composé de 09 villages

Le groupement Kougouda composé de 16 villages

Le groupement Mvog –NAMGYE composé de 22 villages, il est le plus vaste des 05 groupements

Le groupement NKOLKOSSE composé de 06 villages.

De nombreux événements se sont succédés dans la commune de Monatéle, depuis sa création jusqu'à ce jour :

- Construction du 1er Hôtel de ville de la commune,
- Installation du 1er Préfet du Département de la LEKIE M. NJOH Samuel en 1964 avec pour résidence à OBALA
- Nomination du 4e Préfet de la LEKIE en 1968 M. ESSAMA MBA 'A Samuel correspond au Transfer de la résidence à MONATELE ;
- Nomination du 11e Préfet de la LEKIE en 1982 M. ALADJI Mamat correspond à la période l'accession du Président Paul BIYA à la magistrature suprême.
- L'aménagement de la voirie urbaine de Monatéle,
- La Première et la deuxième visite du Chef de l'Etat Son Excellence Paul BIYA à Monatéle

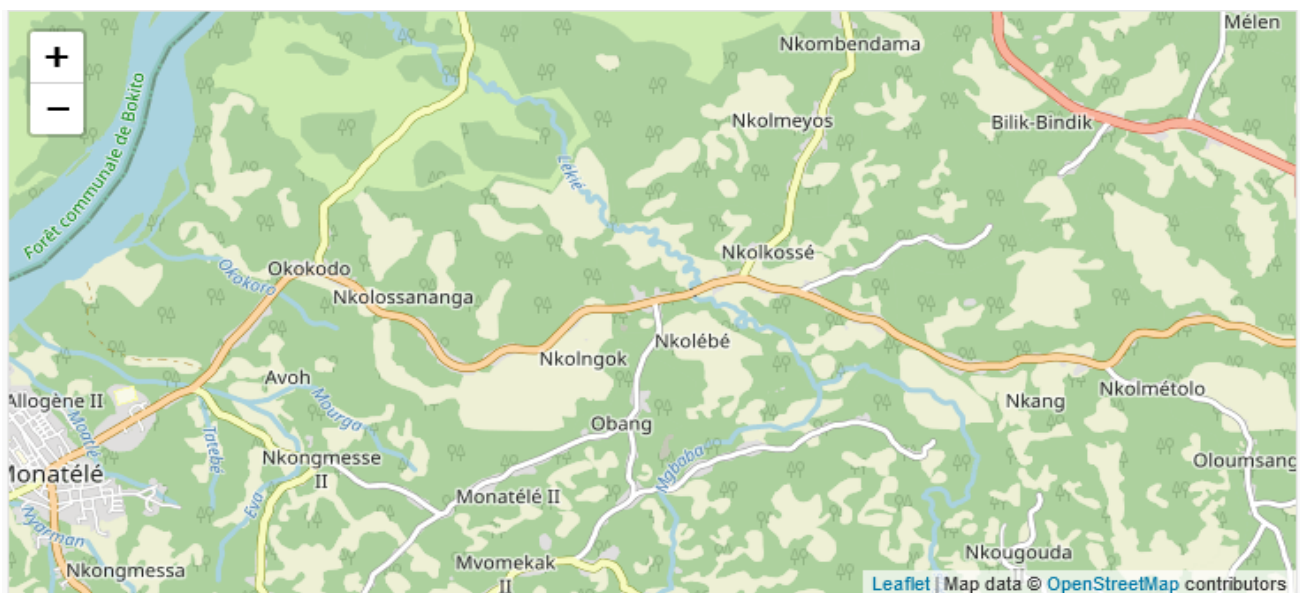
II.1.2 Situation démographique

L'arrondissement de Monatéle compte environ 62250 habitants selon le troisième Recensement Général de la Population et L'habitat (RGPH) de 2005 et 52.076 habitants d'après les résultats du DPNV (PCD, 2015). Elle est composée principalement des ETONS qui sont présents pratiquement dans tous les cinq groupements que compte la Commune de MONATELE et des allogènes tels que les Bulus, les Bamiléks, les bassas, les Anglophones, les originaires du Grand Nord, les Nigériens maliens et les Nigériens qui exercent des activités commerciales. Cette diversité ethnique fait de Monatéle une terre d'accueil où le vivre ensemble est une réalité palpable.

II.1.3 Situation géographique

De par sa position géographique, la Commune de Monatéle couvre une superficie de 375,5 km². Elle est arrosée par le Fleuve Sanaga qui en constitue une limite naturelle entre le Département du Mbam et la Lekie. Au Nord par l'arrondissement d'Ebebda, au Nord-est par l'arrondissement de Sa'a, à l'Est par l'arrondissement d'Obala et d'Elif-Mfomo, au Sud-Ouest par l'arrondissement d'Evodoula et le département du Nyong et Kellé.

Photo 2.1 : Commune de Monatéle



Source : DB-City.com

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

L'économie locale est diversifiée dans la commune de Monatéle avec une prédominance du secteur agricole. On y retrouve également : La pêche, l'élevage, le commerce, l'artisanat, l'extraction du sable,

l'exploitation du gravier, et le tourisme qui contribuent aussi à l'essor du tissu économique de cette localité.

La commune de Monatéle est un bastion pour les cultures vivrières. De nombreuses spéculations y sont produites : le maïs, les arachides, l'igname, le macabo /taro, banane /plantain, manioc, les graines de courge, ananas etc. Les cultures maraichères : piment, tomate, gombo, poivron, poireau, céleri, basilic légumes, etc. Les cultures pérennes : cacaoyers, arbres fruitiers (agrumes, avocatiers, manguiers, goyaviers safoutiers palmiers à huile kolatiers). Monatéle dispose des conditions agroécologiques et édaphiques favorables à l'expansion de ces cultures. De plus sa proximité aux centres urbains environnant (Obala, Yaoundé, Bafia, Sa'a etc) lui offre des opportunités de marché malgré les contraintes/obstacles inhérentes au secteur agricole qu'elle subit (difficulté d'obtention intrants, l'outillage rudimentaire, le manque de formation et d'encadrement technique etc.).

La pratique de l'élevage dans la commune de Monatéle demeure faible et traditionnelle avec comme principale spéculation : les caprins les ovins les porcins, la volaille avec en moyenne 10 à 15 têtes par spéculation. A côté de cet élevage traditionnel se pratique quand même, par des professionnels un élevage plus conventionnel qui se matérialise par la présence de : treize fermes porcines neuf fermes caprins, de deux fermes ovines et un cheptel de bovin.

Dotée de ressource halieutiques, la pêche se pratique principalement dans les cours d'eau tels que la Sanaga, la Lekie la NGOBO, la NGBABA où on observe des sites de productions spécifiques en l'occurrence, le site de NTOL, Ossebe et Monatéle qui sont très poissonneux. La production totale de produits halieutique est estimée à 60 tonnes l'an. La productivité reste très variée ainsi dans les périodes de crues l'on enregistre à peine 1,5 tonnes par mois à cela vient s'ajouter le manque de matériel de pêche adéquat. Cependant, la saison sèche reste la période des grandes récoltes.

Les activités commerciales regroupent principalement la vente des matières premières et des produits manufacturés. Au niveau des villages il s'agit notamment des vivres, des échoppes, des épiceries. Dans le milieu urbain, l'activité est organisée par des corps de métiers, notamment : des boutiquiers des quincailleries des tenants de débits de boissons, des vendeurs ambulants des revendeuses, des call-boxeurs, des discothécaires, des restaurateurs etc. La pêche et l'extraction du sable dans la Sanaga sont aussi un secteur porteur du commerce. Le commerce est régi par le ravitaillement des marchés locaux continus et des jours de marché périodique qui se tient généralement vendredi au centre-ville.

La diversité culturelle de Monatéle fait de cette commune un pôle d'attractivité pour le tourisme. Les chutes de LEBANGA, le Mont TALA, la Sanaga avec ses îles et ses cotes, les vestiges des palais traditionnels de NKOLKOSSE, DE KOUGOUDA, de NLONGBONG, offrent une vue panoramique aux visiteurs etc. Bien que certains sites ne soient pas toujours mis en valeur à l'instar de la Sanaga dont les plages et les voies d'accès ne sont pas aménagées. Par ailleurs la commune dispose d'infrastructures hôtelières susceptibles d'accueillir des touristes à l'instar du « CENTRE TOURISTIQUE DE MONATELE », de l'auberge « BONNE ANNEE » et de l'auberge « DALLAS » qui pourront également découvrir la vannerie locale (fabrication des meubles en raphia et en lianes, des paniers ménagers des séchoirs des greniers etc. La fabrication des mortiers à NGOMO centre, des tambours et des balafons à EKEKOM.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

En se référant à la Loi (N°2004/017) « la décentralisation consiste en un transfert par l'Etat, aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) que sont les Communes et les régions, des compétences particulières et des moyens appropriés ». Les compétences transférées couvrent plusieurs domaines tels que l'économie, la gestion environnementale, la santé, l'éducation, l'action sociale, la culture, l'urbanisme et l'habitat, la planification et l'aménagement du territoire social, sanitaire, éducatif et sportif de leurs localités. Dans le cas du présent rapport, il met en relief les compétences transférées dans les domaines de : l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communautaires.

II.2.1. Les compétences transférées dans le secteur de l'eau

« La protection des ressources en eaux souterraines et superficielles » sont du ressort de la commune, tel que le présente la loi (N°2004/017) en son article 6. Elle fait partie des parties des compétences transférées aux Communes dans le cadre de la mise en œuvre du processus de décentralisation au Cameroun. Cette disposition épouse celle du décret N°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat, précise que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion des puits et des forages. Il incombe donc à la commune de Monatéle de pourvoir aux besoins en eau de sa population.

II.2.2 Les compétences transférées dans le secteur de la santé

Pour ce qui concerne la Santé, les compétences transférées aux Communes portent : sur la création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte

sanitaire et l'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux. La commune de Monatéle dans sa mission veille à ce que l'offre de santé soit en adéquation avec les besoins de sa population.

II.2.3. Les compétences transférées dans le secteur de l'éducation

En matière d'éducation, la création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires sont du ressort de la commune ; il en est de même du recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles, tel que le présente la loi (N°2004/017) dans son article 20 portant sur des compétences transférées aux Communes. De manière spécifique, il incombe également aux communes au regard dudit article, de mener des actions qui concourent à éradiquer l'analphabétisme et de pouvoir aux besoins de formations techniques et professionnelles.

II.2.4. Les compétences transférées dans le secteur des services communaux

« La Commune est la collectivité territoriale décentralisée de base » telle que le stipule la loi N°2004/018 fixant les règles applicables aux Communes. En plus d'impulser le développement local, son leitmotiv est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des populations. A cet effet, elle se doit de promouvoir des activités à mène d'impulser le changement et de créer de la valeur notamment dans le domaine agropastoral, l'artisanat et la pisciculture dans l'intérêt communal ; la construction, l'équipement, la gestion et l'entretien des marchés, gares routières et abattoirs ; l'organisation d'expositions commerciales locales ; l'appui aux micro-projets générateurs de revenus. Par ailleurs, le code général des collectivités territoriales décentralisées (CTD) élaboré en 2019 conserve les pouvoirs accordés aux collectivités locales et aux régions, mais les étend pour permettre une meilleure application des principes de subsidiarité. Par conséquent, la commune de Monatéle est responsable de l'offre des services de base à la population notamment : l'eau, l'électricité, la santé, l'éducation sous le contrôle et la coordination des services déconcentrés de l'Etat (SDE) tels que les délégués départementaux de l'éducation de base (MINEDUB), de l'éducation secondaire (MINESEC), de l'eau et de l'énergie (MINNEE), de la santé (MINSANTE). Ainsi, l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans ces différents domaines de compétence visait tout d'abord à faire un inventaire, ou plus précisément dans le meilleur des cas un état de lieu dans la commune de Monatéle.

II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Elle porte spécifiquement sur : l'eau, la santé, l'éducation et les services communaux.

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

L'eau est un besoin vital pour toutes les populations. C'est ce qui ressort de l'agenda 2030 à travers ODD 6, qui vise à « garantir l'accès à tous, à des services d'approvisionnement en eau et assainir une gestion durable des ressources en eau à tous ». La commune Monatéle s'attèle à mettre à la disposition de sa population, une gamme variée de source d'approvisionnement en eau. Le tableau 2.1 montre que la commune de Monatéle compte : 27 forages à motricité humaine, 18 puits avec pompe à motricité humaine, 10 borne-fontaine, 4 sources et un réseau d'adduction d'eau communal. Qu'ils soient fonctionnels ou non, publics ou privés, le nombre de point d'accès à l'eau demeure très insuffisant dans cette commune qui compte 73 villages. De plus, pour tous les points d'eau existant exception faite pour les forages à motricité humaine, il n'existe aucun mécanisme d'entretien et de gestion de l'eau. Le problème d'accès à l'eau reste donc crucial dans cette municipalité.

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	18	12	00	00
Puits avec pompe électrique	00	00	00	00
Forages avec pompe à motricité humaine	27	20	20	20
Forage avec pompe électrique	00	00	00	00
Borne-fontaine	10	00	00	00
Source	04	02	00	00
Réseau d'adduction d'eau communal	01	01	00	00
Total	60	35	20	

Source: Enquête CCAP2, Monatéle 2022

II.2.2 Secteur santé

En matière de santé, l'accès aux services et soins de santé de qualité est un objectif majeur du gouvernement, qui vise l'amélioration de l'état de santé des populations au Cameroun, étant donné qu'une population en bonne santé constitue un facteur de développement. Le tableau 2.2 montre que dans son découpage sanitaire, la commune de Monatéle dispose de 11 centres de santé intégré, d'un hôpital de district et de 12 formations sanitaires privées. Sur les 11 centres de santé intégré que dispose cette municipalité, seuls 8 centres de santé intégré (CSI) sont fonctionnels et dispose d'un comité de Santé (COSA) qui assure l'entretien et la gestion des centres de santé à intérêt communal. Au niveau du district, c'est le COSADI (Comité de Santé du District) qui se charge d'assurer ce rôle.

Bien que la loi N°2004/018 confère à la commune un rôle sur : la création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte sanitaire, à Monatéle l'accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion des formations sanitaire est inexistant. Les centres de santé et formations sanitaires de cette municipalité sont vouées à elles-mêmes.

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	11	08	08	00	/	/	/	/	/
Centre Médical d'Arrondissement	00	00	00	00	/	/	/	/	/
Hôpital de district	01	01	01	00	/	/	/	/	/
Hôpital régional	00	00	00	00	/	/	/	/	/
Hôpital de référence	00	00	00	00	/	/	/	/	/
Formation sanitaire privée	12	12	00	00	/	/	/	/	/
Total	24	09	09						

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022

II.2.3 Secteur de l'éducation

La Loi N0 98/004 du 4 avril 1998 fixant l'orientation de l'éducation au Cameroun stipule en son article 7 que : « l'Etat garantit à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinion politique et de religion, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique ». bien que la commune de Monatéle s'attèle au respect de cette disposition, du chemin reste encore à parcourir. Cette section tel que le montre le tableau 2.3, fait un état des lieux par ordre d'enseignement, du nombre d'écoles prévu dans la commune de Monatéle par la carte scolaire, le nombre d'école réellement sur le terrain, le nombre d'école non fonctionnel et le nombre construit en matériaux

définitifs.

- **Pour le cycle maternel**, la carte scolaire prévoit 45 écoles maternelles dans la commune de Monatéle. Cependant, parmi ces 49 écoles maternelles, 29 sont publiques 9 sont privés laïcs et 7 privées confessionnels. Les 29 écoles maternelles publiques sont toutes opérationnelles et disposent d'une APEE fonctionnelle. Tandis que sur les neuf (9) écoles maternelles privées laïques, prévues par la carte scolaire dans cette même commune, seules cinq (5) sont opérationnelles. Par ailleurs du côté privé confessionnel, sur sept (7) écoles prévues par la carte scolaire de la commune, seuls cinq sont fonctionnelles et réalisées en matériaux définitifs. Aucune école maternelle de l'ordre d'enseignement privée ne dispose d'une APEE.
- **En ce qui concerne le cycle primaire**, sur 47 écoles prévues par la carte scolaire dans la commune de Monatéle, 36 sont des écoles publiques, et parmi ses 36, seuls 33 écoles primaires sont fonctionnelles. Toutefois, aucune d'elle ne dispose de salles de classes réalisées en matériaux définitifs pourtant elles disposent toutes d'une APEE fonctionnelle. De plus, la commune de Monatéle compte 5 écoles primaires privées laïques et 5 privées confessionnels tel que prévu par la carte scolaire de la commune. Aucune de ces écoles ne dispose de salles de classe réalisées en matériaux définitifs ni d'une APEE fonctionnelle.
- **Pour le secondaire premier cycle**, sur 9 établissements prévus par la carte scolaire, 8 sont publiques et un seul privé. Parmi les 8, seules deux (2) figurent dans l'ordre d'enseignement, pourtant la totalité est opérationnelle. Aucun de ces établissements ne dispose de salles de classe réalisées en matériaux définitifs, mais tous disposent d'une APEE fonctionnelle. Quant à établissement privée confessionnelle qui figure sur la carte scolaire de la commune et dans l'ordre d'enseignement, elle ne dispose pas d'APEE fonctionnelle.
- **Pour le secondaire deuxième cycle**, les 2 écoles prévues par la carte scolaire, figurent dans l'ordre d'enseignement notamment un établissement d'enseignement publique et un autre privé, tous les deux étant opérationnels. Cependant l'établissement privé ne dispose pas d'APEE fonctionnelle.

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	29	29	00	29	29
	Privé laïc	09	09	04	5	0

	Privé confessionnel	07	07	02	5	0
	Ecole de parents					
Primaire	Public	36	36	03	00	36
	Privé laïc	05	5	00	00	00
	Privé confessionnel	05	5	00	00	00
	Ecole de parents					
Secondaire 1 ^{er} cycle	Public	08	02	00	00	08
	Privé laïc	00	00	00	00	00
	Privé confessionnel	01	01	00	00	00
	Ecole de parents					
Secondaire 2 ^{ème} cycle	Public	01	01	00	01	01
	Privé laïc	00	00	00	00	00
	Privé confessionnel	01	01	00	01	00
	Ecole de parents					
Total						

Source : Enquête CCAP2, Monatélé 2022

II.2.4 Secteur des services communaux

La loi d'orientation sur la décentralisation définit les compétences transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées par secteur d'activité, et fait de la Commune l'unité de développement local. Si le leitmotiv de la commune de Monatélé, est de travailler pour le développement et l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces dernières ont le devoir de s'informer sur les services communaux de bases, de bien connaître leur importance afin de pouvoir les solliciter en temps opportun.

Il en ressort du tableau 2.4 relatif à l'inventaire des services communaux, qu'à Monatélé, la commune offre une gamme variée de service aux populations : légalisation, authentification et délivrance des documents ; hygiène, salubrité et assainissement, aménagements des espaces vert, aménagement des aires de jeux ; éclairage public etc. Les délais d'attente pour l'obtention d'un service demandé auprès de la commune, varie en fonction de la nature du document demandé. L'établissement d'acte d'état-civil et la délivrance des documents d'urbanisme sont les services pour lesquelles le délai d'attente est le plus long. Il faut patienter pendant 14 et 15 jours respectivement.

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	14
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	15
Aménagement des voiries	Oui	00
Gestion des déchets / Assainissement	Oui	00
Légalisation des documents	Oui	02
Authentification des documents	Oui	03

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Ce chapitre présente les principaux résultats de l'enquête de perception des ménages sur la satisfaction de l'offre de service public dans les services offerts par la Commune secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services offerts par la Commune Monatéle, afin de mettre en place un mécanisme de Contrôle Citoyen des Actions Publiques dans ladite commune. il s'articule en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

Pour capter la perception de la population sur l'offre des services publics offerts dans la Commune de Monatéle, un échantillon de personnes représentatifs de la population soit 266 ménages a été enquêté. L'unité d'enquête étant le ménage, le questionnaire était administré en priorité au chef de ménage ou à tout autre membre du ménage présent au moment du passage des agents enquêteurs et susceptibles de donner des réponses aux questions posées. L'analyse du tableau 3.1 fait ressortir les caractéristiques sociodémographiques des populations enquêtées dans la commune de Monatéle.

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe chefs de ménage

	Lien de parenté de l'enquête avec le chef de ménage						Total
	Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	
Strate de résidence							
Urbaine	54,8	11,5	17,3	,0	4,8	11,5	100,0
Rurale	51,9	11,1	16,7	4,3	4,9	11,1	100,0
Total	53,0	11,3	16,9	2,6	4,9	11,3	100,0

Source: Enquête CCAP2, Monatéle 2022

Il en ressort que dans un ménage sur deux, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, le répondant est le chef de ménage. Le reste des répondants se répartit ainsi qu'il suit : 11,30 % sont épouses, 16,90% des fils ou filles, 2,60% des pères ou mères, 4,90% autre parent du chef de ménage ou son/sa conjointe et 11,3%. Sans lien de parenté avec le chef de ménage ou son/sa conjointe.

Le tableau suivant présente la répartition des répondants par âge en fonction du milieu de résidence et du sexe. La lecture du tableau 3.2 révèle que dans la Commune de Monatélé la majorité des répondants ont 50 ans et plus. Dans cette tranche d'âge les hommes sont majoritaires soit 37,30% comparativement aux femmes soit 33,60%. Les moins de 20 ans sont peu nombreux quel que soit le genre et leur milieu de résidence.

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

	Sexe de l'enquêté								
	Masculin			Féminin			Total		
	Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Moins de 20 ans	13,6	7,3	9,5	8,3	5,0	6,4	10,6	6,2	7,9
[20 - 35[	38,6	18,3	25,4	33,3	27,5	30,0	35,6	22,8	27,8
[35 - 50[	25,0	29,3	27,8	43,3	20,0	30,0	35,6	24,7	28,9
Plus de 50 ans	22,7	45,1	37,3	15,0	47,5	33,6	18,3	46,3	35,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Monatélé 2022

La description de la population enquêtée a permis de dresser le profil des répondants, faisant ressortir l'âge, le sexe, le milieu de résidence et le statut du répondant dans le ménage. Les résultats qui vont suivre permettront d'apprécier la perception des ménages par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Selon l'Arrêté N°2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010, fixant les conditions et modalités techniques d'alimentation de l'offre en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat, précise que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion des puits et des forages. Rendu à la douzième année de la mise en œuvre de cet arrêté, il n'est pas superflu de marquer un temps d'arrêt pour apprécier non seulement son effectivité, mais également la satisfaction des populations concernant ce secteur primordial pour l'amélioration de leur bien-être. A cet effet, la présente section met en relief les résultats du Contrôle Citoyen de l'Action Publique concernant l'offre de l'eau potable dans la Commune de Monatélé. Ces résultats s'illustrent autour des plusieurs axes notamment :

l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, leur fonctionnalité, les mécanismes de gestion et d'entretien et la satisfaction des ménages quant à l'utilisation des services de l'eau dans la commune.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Cette sous-section présente les différents types de points d'approvisionnement en eau potable disponible dans la commune de Monatélé. Le tableau 3.3 relève que, parmi les différentes sources d'approvisionnement en eau présentes dans la Commune, les forages avec pompe à motricité humaine sont majoritaires soit 50% suivi des puits avec pompe à motricité humaine 32%, des puits à ciel ouverts 26,30%, du système d'adduction en eau potable CAMWATER 16,20%, les rivières 14,70%, et les sources 10,50%. Par ailleurs, lorsqu'on considère le milieu de résidence, l'on observe que ces différents types de points d'eau sont plus abondants en milieu urbain comparativement au milieu rural exception faite pour les sources qui sont prédominantes en milieu rural.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne - fontaine	Source	Marrée	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Strate de résidence	Urbaine	34,6	1,9	22,1	42,3	3,8	0,0	3,8	0,0	1,0	37,5	26,9	2,9
	Rurale	30,2	1,2	29,0	54,9	0,6	0,0	14,8	0,0	0,0	2,5	6,8	3,1
	Total	32,0	1,5	26,3	50,0	1,9	0,0	10,5	0,0	0,4	16,2	14,7	3,0

Source : Enquête CCAP2, Monatélé 2022.

Après avoir observé la disponibilité des différents points d'eau, l'étude s'intéresse également à l'usage qui en est fait par les ménages de la Commune de Monatélé.

La principale source d'approvisionnement en eau dans la commune de Monatélé est publique. En effet, pour 4 ménages sur 6, aussi bien en milieu rural qu'en urbain, leur principale source d'approvisionnement en eau est publique. Parmi les différentes sources d'approvisionnement en eau présentes dans la Commune, le tableau 3.4 montre que, quel que soit le milieu de résidence, les forages avec pompe à motricité humaine sont la principale source d'approvisionnement en eau : 3 ménages sur 5 les utilisent en zone urbaine tandis

qu'en milieu rural pratiquement un ménage sur deux s'y approvisionnent. A cela s'ajoute le réseau d'adduction d'eau soit 24,60% en milieu urbain tandis en zone rural, les ménages s'approvisionnent également auprès des puits avec pompe à motricité humaine 26,60% et dans les rivières 13%.

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

		Principale source d'approvisionnement en eau								
		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Borne-fontaine	Total
Strate de résidence	Urbaine	4,3	,0	2,9	60,9	,0	4,3	24,6	2,9	100,0
	Rurale	29,6	1,9	,0	49,1	13,0	6,5	,0	,0	100,0
	Total	19,8	1,1	1,1	53,7	7,9	5,6	9,6	1,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, Monatélé 2022.

Des efforts supplémentaires sont donc à envisager pour assurer aux ménages de la commune l'accès à une eau potable. De même, la nécessité de sensibiliser et d'éduquer les communautés sur la potabilisation de l'eau s'impose, pour permettre à ceux qui utilisent prioritairement l'eau des puits avec pompe à motricité humaine et l'eau des sources, en vue d'améliorer la qualité de leur eau pour limiter leur exposition aux maladies hydriques. Une chose est d'avoir accès à un point d'eau une autre est de savoir si cet accès couvre les besoins en eau du ménage.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'accès à l'eau est un droit essentiel pour chaque être humain. Pourtant, dans la planète des milliards de personnes en sont encore privées. Le défi de l'accès à l'eau potable, demeure un objectif primordial pour la politique nationale de l'eau Cameroun. Cet accès à l'eau peut être apprécié par la possibilité donnée aux ménages de se ravitailler en eau à leur principale source d'approvisionnement à chaque fois que le besoin se fait ressentir.

Dans la commune de Monatélé pour un peu plus de la moitié des ménages soit 59,40%, l'eau de leur principale source d'approvisionnement est disponible toute l'année et parmi ces ménages, 56% déclarent y avoir accès tout au long de la journée.

L'accès toute la journée à la principale source d'approvisionnement en eau varie en fonction du type de point d'eau. Le tableau 3.5 révèle en effet que, parmi les 56% des ménages ayant déclarés avoir accès à leur principale source d'approvisionnement tout au long de la journée, 51,70% s'approvisionnent dans les

forages avec pompe à motricité humaine, 22,80% dans les puits équipés de pompes à motricité humaine, 8,70% dans les sources et 8,10% dans le réseau d'adduction d'eau.

Bien que l'eau de la principale source d'approvisionnement soit disponible toute l'année pour plusieurs ménages, ceux-ci n'y ont toujours pas accès à tout moment de la journée.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

		Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée							Total
		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Réseau d'adduction d'eau	Borne-fontaine	
Strate de résidence	Urbaine	5,7	0,0	62,3	0,0	5,7	22,6	3,8	100,0
	Rurale	32,3	1,0	45,8	13,5	7,3	0,0	0,0	100,0
	Total	22,8	0,7	51,7	8,7	6,7	8,1	1,3	100,0

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

Le tableau 3.6 révèle que dans la commune Monatéle, seulement 7,10% des ménages estiment que la fréquence de disponibilité en eau à leur principale source d'approvisionnement correspond à leur besoin en eau. Pour la majorité des ménages soit 53,60%, la fréquence de disponibilité en eau à la principale source d'approvisionnement est de deux fois par jour, toutefois la proportion de ceux qui y ont accès une fois par jour est tout aussi importante soit 42,90% des ménages.

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

		Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
			Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Strate de résidence	Urbaine	6,3	37,5	56,3	6,3	100,0
	Rurale	8,3	50,0	50,0	,0	100,0
	Total	7,1	42,9	53,6	3,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

Plusieurs raisons pourraient être évoquées pour expliquer l'inadéquation entre la couverture du besoin en eau et la fréquence de disponibilité de l'eau parmi lesquels le dysfonctionnement du mécanisme d'entretien et de pérennisation de ces ouvrages hydrauliques. Or un approvisionnement régulier en eau nécessite également l'entretien et la maintenance des points de desserte d'eau au niveau de la commune.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

L'entretien et la maintenance des points d'eau joue un rôle essentiel pour un approvisionnement continu en eau. Le tableau 3.7 montre que 13% des ménages ont connu une panne de leur principal type de point d'eau au cours des 6 derniers mois. Parmi ces ménages, plus de la moitié déclarent que le délai d'attente pour la remise en service des points d'eau en panne oscille entre un et trois mois, 21,70% déclarent que le temps mis pour la remise en service d'un point d'eau en panne, va au-delà de trois mois et pour 8,70% des ménages, la source d'approvisionnement en panne n'a pas encore été remis en service.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

		Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau				
			Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
Strate de résidence	Urbaine	17,4	8,3	58,3	25,0	8,3	100,0
	Rurale	10,2	,0	72,7	18,2	9,1	100,0
Total		13,0	4,3	65,2	21,7	8,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

Cette longue attente en plus de compliquer davantage le quotidien des ménages qui pour accéder à cette ressource vitale, se retrouve à parcourir plusieurs kilomètres, occasionne également des pertes économiques importantes. Plusieurs motifs notamment l'insuffisance soit en personnel et/ou en matériel, le manque de compétence ou encore de l'impossibilité à réparer certains points qui ont été mal faits, la vétusté des infrastructures de distribution ; le laxisme dû au monopole sont susceptibles d'expliquer ces lenteurs dans la remise en service des points d'eau. D'où la nécessité de créer les Comités de Gestion des points d'eau et renforcer les capacités de leurs membres.

Le tableau 3.8 ci-dessous présente les principaux acteurs impliqués dans la remise en service d'un point d'eau en panne dans la commune de Monatéle. Les résultats révèlent que les élites soient 5,60%, le COGES soit 5,10% et les chefs de villages/quartier soit 2,10% sont les acteurs qui s'impliquent habituellement dans cette activité.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

		Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
		Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	CAMWATER / CDE	Autres partenaires
Strate de résidence	Urbaine	2,9	0,0	1,4	7,2	2,9	2,9	1,4
	Rurale	0,0	0,0	8,3	3,7	1,9	0,0	0,9
Total		1,1	0	5,6	5,1	2,3	1,1	1,1

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022

Bien que les compétences en matière d'approvisionnement en eau aient été transférées aux communes qui se doivent d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion des points d'eau, à Monatéle la commune intervient très peu dans la coordination et la gestion des points d'eau. La mise en place d'une commission l'eau en son sein est susceptible d'apporter un souffle nouveau dans l'offre en eau.

Pour ce concerne la gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau, le tableau 3.9 montre que pour un ménage sur deux, c'est la communauté qui œuvre principalement dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal point d'eau dans la commune de Monatéle. Toutefois ces communautés sont généralement organisées en comité appelé comité de gestion ou COGES. Pour un ménage sur trois, le COGES participent dans une proportion tout aussi importante aux activités de gestion d'entretien et de maintenance des points d'eau dans la commune. Tandis que la contribution de la commune dans cette activité demeure marginale soit pour 4,50% des ménages.

Cette forte implication de communauté montre à suffisance que celle-ci se prend mieux en charge dans ce domaine. Ce qui est tout à fait louable. Toutefois, cette forte mobilisation de la part des populations ne devrait pas engendrer du laxisme côté Mairie qui reste l'autorité compétente. La faible intervention de la Mairie dans la réparation des pannes est susceptible de réduire les efforts consentis jusque-là en matière d'approvisionnement des populations en eau potable.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

		Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
		COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Strate de résidence	Urbaine	46,4	1,4	24,6	20,3	7,2
	Rurale	25,9	6,5	,9	69,4	5,6
Total		33,9	4,5	10,2	50,3	6,2

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

La gestion, l'entretien et la maintenance des points d'eau mise en place nécessite également des moyens financiers. En effet l'une des principales causes qui retarde la mise en service des points d'eau suite à la survenance d'une panne est le manque de moyen financier. Pour pallier à cette difficulté, les ménages sont mis à contribution, dans l'optique de constituer un capital qui servira de point de départ en cas de panne. Le tableau 10 ci-dessous analyse la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES. Le tableau 3.9 révèle que, dans la Commune de Monatéle, seulement 31,60% des ménages contribuent financièrement au fonctionnement du COGES. Ceci pouvait expliquer la faible implication des COGES parmi les intervenants chargé d'assurer la gestion, l'entretien et la maintenance du principal point d'eau.

En milieu Rural, les ménages contribuent moins qu'en milieu urbain soit en moyenne 7175F et 9093,80F respectivement au fonctionnement du COGES. Ces contributions ont une périodicité mensuelle aussi bien en milieu rurale qu'urbain et s'étalent tout au long de l'année tel que le présente le tableau 3.10.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

		Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES		
				Mois	Année	Total
Strate de résidence	Urbaine	9093,8	21,9	90,6	9,4	100,0
	Rurale	7175,0	29,2	95,8	4,2	100,0
	Total	8271,4	25,0	92,9	7,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Cette sous-section s'intéresse à la distance et au temps mis pour atteindre le principal point d'approvisionnement en eau. Le tableau 3.11 révèle que la distance moyenne parcourue par les ménages pour atteindre la principale source publique d'approvisionnement en eau est de 818 m. Elle est de 778,2 m en milieu rural et 880,3 m en milieu urbain. Par ailleurs, le temps moyen mis pour arriver à ce point d'eau est de 15,5 min soit 15,9 min en milieu urbain et 15,2 min en milieu rural. De plus, le temps d'attente moyen au point d'eau est de 19,9 min en milieu rural et 7,6 min en milieu urbain. Ces chiffres sont proportionnels au nombre moyen de personnes rencontré habituellement au point d'eau.

De plus, en ce qui concerne l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau, la majorité des ménages soit 45,20%, estiment passable la qualité du service rendue par la principale source publique d'approvisionnement en eau, 25,40% des ménages trouvent que le service rendu est de bonne qualité tandis que 15,80% et 11,30% des ménages trouve respectivement de mauvaise et de très mauvaise qualité le service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

		Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau					
						Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Strate de résidence	Urbaine	880,3	15,9	7,6	7,7	2,9	23,2	62,3	7,2	4,3	100,0
	Rurale	778,2	15,2	19,9	15,1	1,9	26,9	34,3	21,3	15,7	100,0
Total		818,0	15,5	15,1	12,2	2,3	25,4	45,2	15,8	11,3	100,0

Selon l'ONU la distance maximale à parcourir pour s'approvisionner en eau est de 500m. De ce fait, en améliorant l'accessibilité à l'eau, la Commune permettrait aux ménages d'économiser chaque année des centaines d'heures à investir pour mieux gagner leur vie. En effet, l'approvisionnement en eau se fait par les jeunes et les femmes, et cette eau est en général transportée sur leurs têtes et sur de longues distances.

Par conséquent, réduire cette distance apporterait aux femmes des gains de temps pour leurs travaux ménager ou champêtre et aux jeunes suffisamment de temps pour étudier leurs leçons. Cette situation souligne la nécessité d'étendre le réseau des points d'eau, afin de les rapprocher davantage des populations.

Par ailleurs, si la distance parcourue pour atteindre les principaux points d'eau pose déjà un problème à résoudre, la qualité de l'eau consommée préoccupe davantage les ménages de la commune de Monatélé. Les résultats contenus dans le tableau 3.12 révèle que deux ménages sur dix estiment que leur eau de consommation a une odeur, un peu plus de 20% trouvent que la leur a un goût et 18,10% une couleur. Cette tendance est plus élevée en milieu rurale par rapport en zone urbaine.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau		
		A une d'odeur	A un goût	A une couleur
Strate de résidence	Urbaine	4,3	13,0	2,9
	Rurale	33,3	32,4	27,8
Total		22,0	24,9	18,1

Source : Enquête CCAP2, Monatélé 2022

Ce qui montre que ces populations sont certainement exposées à des risques des maladies hydriques. Par conséquent, des campagnes de sensibilisation sur les techniques de potabilisation de l'eau devraient être menées auprès des populations de la commune.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

L'existence d'une diversité de sources d'approvisionnement en eau dans une communauté n'est pas toujours synonyme de satisfaction en termes de besoins en eau. Ce constat pourrait être expliquer le fait que dans la commune de Monatélé 7,70% des ménages en milieu urbain et 22% des ménages en milieu rural ont exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois.

Les acteurs vers lesquels ces ménages soumettent leurs besoins dans le secteur sont diversifiés et différent selon qu'on soit en milieu rural ou en milieu urbain. Il est plus facile de faire une demande auprès du chef du quartier/village, ou à une élite à travers lui, plutôt qu'à la mairie et moins encore à l'état à travers le sectoriel.

En effet, l'analyse du tableau 3.13 révèle qu'un peu plus de 61,40% des ménages en aurait exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau auprès du chef du quartier/village, 31,80% à une élite et 29,50% des ménages ont adressé leur doléance au Maire de la commune de Monatélé. Cependant en se référant au milieu de résidence, la majorité des ménages en zone urbaine soit 75% déclarent avoir exprimé leurs besoins en matière d'approvisionnement en eau à l'institution communal tandis qu'en milieu rural la plupart des ménages soit 66,70% s'adresse principalement au chef de village/quartier. Ce qui peut s'expliquer par le fait, les chefs de village/quartier sont des auxiliaires de l'administration, et considéré par la population en tant que tel. Par conséquent, ils doivent effectivement se charger de porter à la connaissance du Maire et de la commune les doléances de la population.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

		Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Maire (Commune)	Etat (Secteurs)	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires	
Strate de résidence	Urbaine	75,0	12,5	12,5	,0	37,5	12,5	25,0	,0	12,5
	Rurale	19,4	,0	36,1	,0	66,7	,0	,0	,0	5,6
Total		29,5	2,3	31,8	0	61,4	2,3	4,5	0	6,8

Source : Enquête CCAP2, Monatélé 2022

Par ailleurs, des actions de renforcement des capacités des populations doivent être menées sur les mécanismes de doléances et des plaintes afin de réduire les délais d'attente pour des besoins exprimés. En effet, l'analyse du tableau 3.14 présente la réparation des ménages dont leur besoin exprimé en eau potable a été satisfait selon l'intervalle du temps mis de satisfaction. Il en ressort que tous les ménages estiment que, le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau a duré moins d'un mois.

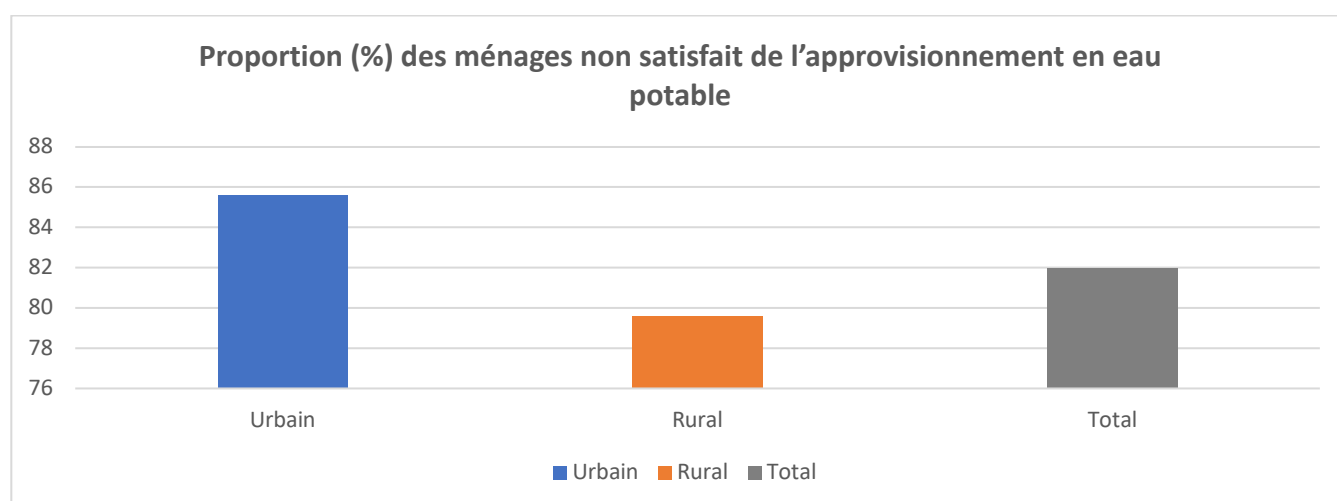
Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

		Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau	
			Moins d'un mois	Total
Strate de résidence	Urbaine	,0	100,0	100,0
	Rurale	,0	100,0	100,0
	Total	,0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022

Le graphique 1 ci-dessous, présente les résultats sur la non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable dans la commune de Monatéle. La lecture de ce graphe révèle que 8 ménages sur 10 déclarent ne pas être satisfaits de l'approvisionnement en eau potable dans la commune Monatéle. Ces ménages sont prédominants en milieu urbain comparativement au milieu rural.

Figure 3.1: Proportion (%) des ménages non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable



Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022

L'analyse des raisons de la non satisfaction des services dans le secteur hydraulique permettront d'identifier les domaines prioritaires sur lesquelles agir et d'orienter les actions de la Commune vers la satisfaction des besoins les plus urgents. En effet, le tableau 3.15 ci-dessous nous donne de constater que parmi les ménages non satisfaits des services dans ce secteur, plusieurs motifs sont évoqués par ceux-ci. Les plus importants étant l'insuffisance des points d'eaux 45,90%, l'éloignement des points d'eau 28% et la mauvaise qualité de l'eau 25,70%. Malgré les efforts de la commune en matière d'approvisionnement

en eau potable, une grande majorité des ménages éprouveraient encore le besoin de disposer d'autres sources d'eau publique. De ce fait des actions de multiplication des sources d'approvisionnement et de potabilisation de l'eau relèveraient le taux de satisfaction des populations. De même il serait important d'accorder une attention particulière à l'amélioration des mécanismes de gestion des points d'eau.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	37,1	10,1	43,8	2,2	4,5	5,6	,0
	Rurale	21,7	36,4	47,3	3,1	1,6	,8	1,6
	Total	28,0	25,7	45,9	2,8	2,8	2,8	,9

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022

Malgré des potentialités dont regorges la commune de Monatéle, la qualité des eaux reste une préoccupation majeure. On note un clivage important entre le milieu urbain et le rural. Face à ces multiples constats relativement alarmant sur l'approvisionnement en eau dans la Commune de Monatéle, il est nécessaire de relever les actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

La question de l'eau pose un double défi, tant pour la gestion durable de cette ressource que pour l'accès des populations à cette ressource. L'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, la qualité de l'eau sont autant de facteurs qui entravent le bien-être des ménages dans la Commune de Monatéle. Ces ménages ont de ce fait, présenté des actions dans lesquelles ils sont prêts à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable. L'analyse du tableau 3.16 révèle qu'aucun ménage en zone rurale n'est prêt à s'engager à la redynamisation/mise en place du COGES. Cependant, 37,20%, 19,20% et 17,70% des ménages de la Commune de Monatéle estiment respectivement pouvoir contribuer pour la construction d'un point d'eau supplémentaire, participer aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau et participer aux campagnes périodiques

de potabilisation de l'eau dans la localité. La Commune doit préparer des programmes pluriannuels d'interventions pour une gestion concertée des ressources en eau avec l'Etat, les élites, les autres partenaires et les usagers qui contribuent à la mise en œuvre des interventions diverses.

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable

		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
		Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser
		Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l...	
Milieu de résidence	Strat	39,4	1,9	10,6	1,9	6,7	2,9	1,9	2,9	24,0	27,9	34,6
	Urbaine											
	Rurale	35,8	7,4	9,9	,0	3,1	1,9	1,9	1,9	13,6	13,6	39,5
	Total	37,2	5,3	10,2	,8	4,5	2,3	1,9	2,3	17,7	19,2	37,6

III.3 Services de santé

L'amélioration de la qualité de santé des populations est au centre de l'atteinte des objectifs de développement durable. Le Gouvernement compte atteindre cet objectif à travers la mise en œuvre de la stratégie sectorielle actualisée de la santé. Cette stratégie vise non seulement l'accès universel aux services et soins de santé de qualité à travers l'amélioration de l'offre et mais aussi le financement de la demande. Mais, l'accès aux médicaments reste encore difficile, les plateaux techniques dans les hôpitaux de districts sont très incomplets, le personnel médical et paramédical est insuffisant, voire inexistant dans certains centres de santé surtout dans certaines zones rurales. L'accès au personnel médical et paramédical pour se faire soigner est le plus souvent monnayé dans les centres de santé publics. En ce qui concerne la Commune de Monatéle la présente section vise à analyser l'état de l'offre des services de santé publique.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

La loi N°2019/024 du 02 Décembre 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées précise en son article 160 que, la création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte sanitaire, relève de la compétence des Communes. L'objectif ici est de présenter la carte sanitaire de la commune de Monatéle, ainsi que les facteurs qui motivent les raisons de choix d'un centre de formation sanitaire. Dans l'ensemble, le tableau 3.17 révèle que la majorité des ménages de la commune de Monatéle quel que soit le milieu de résidence fréquente des formations sanitaires publiques. En effet 77,80% des ménages déclarent se rendre fréquemment dans les FOSA publiques pour leur prise en charge sanitaire tandis que, 21,80% des ménages se rendent dans des FOSA privée laïc. La proportion des ménages se rendent dans FOSA privées confessionnelles est marginale.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
		Publique	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Urbaine	72,1	27,9	0,0	100,0
	Rurale	81,5	17,9	0,6	100,0
Total		77,8	21,8	0,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

Le recours à une formation sanitaire est fonction de la qualité des soins recherchés. Ce qui pourrait expliquer le fait que certains chefs de ménages peuvent traverser la formation sanitaire la plus proche si son plateau technique ne sied pas à leurs besoins - pour aller plus loin. Les raisons évoquées pour le choix des formations sanitaires privées varient d'un ménage à l'autre. Selon le tableau 3.18 parmi les ménages qui fréquentent les FOSA privées, 4 ménages sur 5 optent pour ses FOSA pour la qualité des soins qui y sont administrés. Cependant la disponibilité du personnel soignant et des médicaments dans des proportions identiques soit 47,50%, et la distance à parcourir soit 28,8% pour atteindre la formation sanitaire, l'accueil soit 13,60% sont autant de raisons qui motivent le choix des ménages pour les FOSA privées. Dans la commune de Monatéle les FOSA privées semblent plus proche que ceux publiques.

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence		Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
		Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	55,2	3,4	17,2	93,1	86,2	75,9	3,4
	Rurale	3,3	,0	10,0	80,0	10,0	20,0	10,0
Total		28,8	1,7	13,6	86,4	47,5	47,5	6,8

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.19 présente la répartition des ménages dans la commune de Monatéle en fonction de la principale FOSA qu'ils fréquentent pour obtenir des soins. Ces résultats révèlent que, parmi les FOSA publiques présentes dans la commune de Monatéle, l'Hôpital de district soit 58,50% et le Centre de Santé Intégré (CSI) soit 40,60% sont les plus prisées dans la commune. Parmi les ménages qui fréquentent l'Hôpital de district pour obtenir des soins, 88% résident dans la zone urbaine contre 40,30% en milieu rural, où les ménages fréquentent plus CSI soit 59%.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

		Principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé				
		CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Hôpital de régional	Total
Strate de résidence	Urbaine	10,8	,0	88,0	1,2	100,0
	Rurale	59,0	,7	40,3	,0	100,0
	Total	40,6	,5	58,5	,5	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

La commune de Monatéle ne dispose pas de Centre Médical d'Arrondissement. Ce qui représente un déficit majeur dans la carte sanitaire de la commune. Par ailleurs force est de constater que le niveau d'accessibilité à une FOSA pour les soins diffère selon le milieu de résidence.

D'après le tableau 3.20, révèle qu'en zone urbaine, la plupart des ménages se trouvent à proximité de l'Hôpital de district qui est leur principale formation sanitaire soit 74,70%. De plus, la distance moyenne entre un ménage et la FOSA est de 1 697,2 m pour un temps moyen de 20,4 minutes pour s'y rendre. Ce temps cadre avec la politique sectorielle dont l'un des objectifs vise à réduire le temps mis pour atteindre la formation de santé la plus proche. Par contre en milieu la majorité des ménages soit 59,70% déclarent ne pas être à proximité de leur principal FOSA, ceux-ci doivent parcourir de longues distances soit 3 742,2 m en moyenne, pour s'y rendre avec un temps moyen de 137,5 minutes. Or, au-delà de 50 minutes de marche à pieds, les risques de morbidité sont un peu plus accrus. De ce fait, il est souhaitable qu'une attention particulière soit accordée aux ménages ruraux dans l'ensemble. D'où la nécessité pour la Commune d'examiner sa carte de couverture sanitaire pour identifier les zones géographiques nécessitant une fourniture en formation sanitaire pour une couverture optimale de la Commune. En effet, ces actions consistent à viabiliser les formations sanitaires déjà disponible, de veiller à la disponibilité du personnel et pourvoir ces formations sanitaires en médicaments urgents, ce qui limiteraient la longue marche à la recherche de meilleures qualités de soins.

Tableau 3.20: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
		Oui	Non	Total		
Strate de résidence	Urbaine	74,7	25,3	100,0	1697,2	20,4
	Rurale	40,3	59,7	100,0	3742,2	137,5
Total		53,5	46,5	100	2960,0	92,7

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

Pour une FOSA, il est capital de posséder un équipement médical de bonne qualité afin de prodiguer des soins de qualité à ses patients.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Dans sa stratégie sanitaire, le gouvernement a pour objectif de capaciter les formations sanitaires en médicament urgent ainsi qu'en petit matériel et équipement hospitalier. Cette mesure vise à faciliter le système de gestion des formations sanitaires et d'améliorer l'offre de soins de santé aux populations. Au regard du tableau 3.21 cet objectif semble atteint. En effet, en milieu urbain comme en milieu rural presque tous les ménages confirment la disponibilité du petit matériel médical (Gants, Ciseaux, Seringues, Alcool, Coton, Bétadine, Thermomètre, Balance, Tensiomètre) lors de leur passage dans les formations sanitaire.

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
		Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	100,0	98,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	98,8	,0
	Rurale	100,0	98,5	98,5	96,3	99,3	97,0	97,0	99,3	94,0	,0
Total		100,0	98,6	99,1	97,7	99,5	98,2	98,2	99,5	95,9	,0

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

Disposer du petit matériel de soins est atout pour les FOSA de la commune de Monatéle. Cependant améliorer la qualité et le type d'équipements du plateau technique dans cette commune demeure une nécessité dans le district de santé vu l'absence de CMA dans cette commune.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

L'accessibilité financière des populations aux soins de santé reste une préoccupation majeure dans la stratégie du gouvernement. Les frais de consultations dans les CSI sont fixés entre 200 et 300 FCFA au maximum. Dans les Centres Médicaux d'Arrondissement (CMA) et les Hôpitaux de Districts, ces frais sont fixés à 600 FCFA. Cependant les résultats contenus dans le tableau 3.22 révèle que les ménages de la commune de Monatéle déboursent en moyenne 743,3 F CFA pour une consultation ordinaire dans la principale FOSA. Parmi ces ménages, 19,40% estiment élevé ce montant moyen de consultation tandis que 3,20% de ces ménages déclarent par ailleurs, l'existence d'autres frais non autorisés et exigés dans leur principale FOSA pour l'obtention des soins.

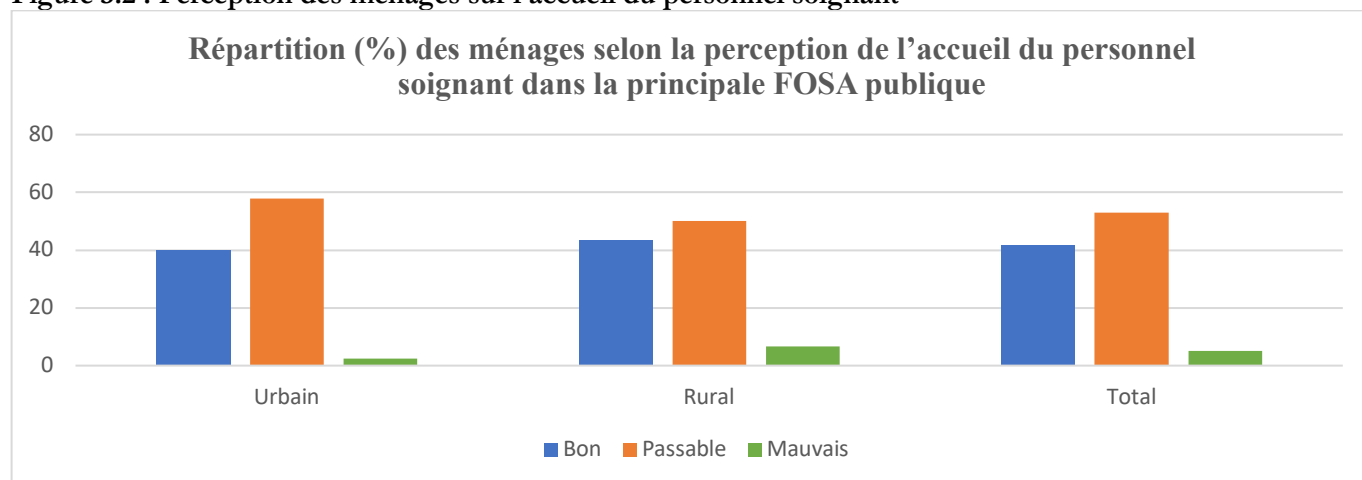
Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé

Milieu de résidence		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
Strate de résidence	Urbaine	788,0	14,5	6,0
	Rurale	715,7	22,4	1,5
Total		743,3	19,4	3,2

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

Pour ce qui concerne l'accueil du personnel soignant dans la principale FOSA publique pour l'obtention des soins, la plupart des ménages dans la commune de Monatéle soit 53% estiment passable cet accueil. Un peu plus de 2 ménages sur 5 trouvent bon l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire tandis 5,10% des ménages estiment que l'accueil qui leur est réservé est mauvais.

Figure 3.2 : Perception des ménages sur l'accueil du personnel soignant



III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Le service rendu en matière de santé est apprécié en fonction de la disponibilité des médicaments pour les maladies fréquentes dans les localités et la capacité des formations sanitaires à subvenir aux besoins élémentaires des populations en matière de soins de santé. Le tableau 3.23 met en relief l'appréciation du service rendu dans les formations sanitaires. Il en ressort que la majorité des ménages déclarent que les médicaments pour les maladies fréquentes ne sont pas toujours disponibles dans la localité. Cependant l'indisponibilité des médicaments est plus accentuée en zone rural comparativement au milieu urbain.

Par ailleurs si pour trois ménages sur quatre en milieu urbain, la plupart des problèmes de santé sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins, en milieu rurale c'est tout le contraire. Seuls 36,60% des ménages estiment que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Strate de résidence	Urbaine	50,6	75,9
	Rurale	43,3	36,6
Total		46,1	51,6

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

Le service offert par les FOSA demeure insuffisant aussi bien en milieu urbain que rural. Toutefois l'approvisionnement régulier en médicaments mais aussi le renforcement du plateau technique, sont des mesures susceptibles d'améliorer significativement de l'offre des soins de santé dans la commune de Monatéle.

Le tableau 3.24 fait ressortir la proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. Il en ressort que, 29,10% des ménages en milieu rural ne sont pas satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins contre 6,02% en zone urbaine.

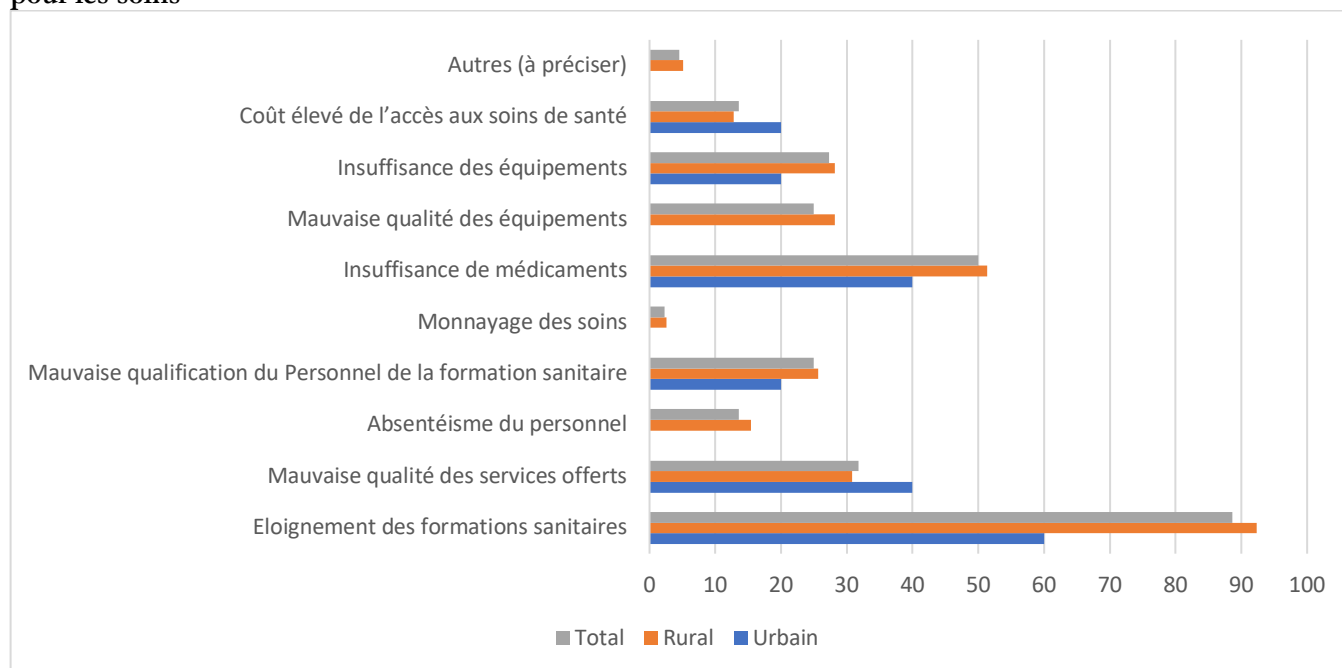
Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Strate de résidence	Urbaine	6,02
	Rurale	29,10
Total		20,28

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

Plusieurs motifs sont évoqués pour exprimer la non satisfaction des ménages par rapport aux services offerts par la principale formation sanitaire. Le graphe 3.3 révèle que l'éloignement des formations sanitaires soit 88,6% et l'insuffisance de médicaments soit 50% sont les principales raisons évoquées pour expliquer la non satisfaction de certains ménages. A cela s'ajoute, la mauvaise qualité des services offerts, l'insuffisance des équipements et la mauvaise qualité des équipements qui sont autant de motifs qui renseignent également sur la non satisfaction des ménages relative aux services offerts par la principale formation sanitaire.

Figure 3.3 : Raison de Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins



III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Promouvoir l'accès universel aux soins et services de santé essentiels de qualité et à des médicaments contribuent à d'une part à améliorer le bien-être des populations mais aussi de se rapproche de la cible visée par l'ODD 3. Dans la Commune de Monatéle, les ménages estiment que certaines actions peuvent être mise en œuvre pour améliorer la qualité du service en soins de santé. Ces initiatives mettent en relief

l'engagement citoyen de ces ménages. Bien que l'engagement citoyen soit une initiative individuelle au départ, il permet en outre de mener des actions bénéfiques pour la société. Il ressort du tableau 3.25 que près la moitié des ménages de la commune de Monatélé, estiment pouvoir participer à l'amélioration de la gestion des FOSA à travers un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat, pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires ;

35% des ménages estiment contribuer au développement des FOSA à travers un plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires et 24% à travers un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires.

Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :												Autres à préciser
		Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé		
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et l'entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Stratégie de résidence	Urbaine	6,0	26,5	36,1	26,5	9,6	12,0	4,8	6,0	2,4	2,4	1,2	,0	45,8
	Rurale	,0	40,3	47,0	22,4	13,4	3,7	5,2	5,2	1,5	,0	,0	,7	35,1
	Total	2,3	35,0	42,9	24,0	12,0	6,9	5,1	5,5	1,8	,9	,5	,5	39,2

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022

III.4 Services de l'éducation

Dans cette section, nous présentons les résultats relativement à l'offre de l'éducation. Ces résultats s'articulent autour de plusieurs points notamment : la fréquentation, l'accessibilité de l'école publique, l'appréciation et enfin des actions à mener pour améliorer la qualité de l'offre de l'éducation.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Le tableau 3.26 révèle que, la majorité des élèves quel que soit la strate de résidence sont dans un cycle d'enseignement public.

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement																				
	Maternel			Primaire			Secondaire 1er cycle			Secondaire 2ème cycle			Professionnelle		Autre			Total			
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	
Urbaine	60	40	100	77,05	22,95	100	97,22	2,78	100	96,87	3,12	100	100	100	50	50	100	83,67	16,33	100	
Rurale	90,9	9,09	100	84,48	15,52	100	95,92	4,08	100	96,67	3,33	100	100	100	0	0	0	88,89	11,11	100	
Ensemble	73.07	26.92	100	81.92	18.08	100	96.47	3.53	100	96.77	3.22	100	100	100	50	50	100	86.72	13.28	100	

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les raisons qui motivent le choix entre enseignement privé ou public sont multiples. La lecture du tableau 3.27, relève que parmi les ménages dont les enfants fréquentent un établissement d'enseignement privé, presque tous déclarent que c'est la qualité de l'éducation qui est le principal critère de choix d'un établissement scolaire. Cependant dans une moindre proportion, certains ménages justifient ce choix d'une part, par l'éloignement du lieu de fréquentation scolaire soit 19,15% et d'autre part par le coût soit 8,51%.

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	Raisons de préférence du privé au public		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Urbaine	8,33	8,33	91,67
Rurale	30,43	8,69	100
Total	19,15	8,51	95,74

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

De plus, les résultats contenus dans le tableau 3.28 montre que, deux ménages sur 10 dans la commune de Monatéle déclarent l'existence d'un établissement scolaire public dans leur localité, avec une prédominance de ces établissements en milieu urbain soit 27,64% comparativement au milieu rural soit 16,05%.

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage		Existence d'un établissement scolaire public			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
		Strate de résidence					
		Urbaine	Rurale	Total	Oui	Non	Total
Cycle	Maternel	36,54	21,60	27,44	94,52	5,48	100
	Primaire	36,54	28,40	31,58	92,86	7,14	100
	Secondaire	28,85	13,58	19,55	86,54	13,46	100
	Formation professionnelle	8,65	0,62	3,76	80	20	100
Total		27,64	16,05	20,58	91,32	8,68	100

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022

Pour ce qui concerne la proximité du ménage à l'établissement scolaire public, 9 ménages sur 10 estiment que l'établissement scolaire public disponible dans leur village est à proximité du ménage.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

L'accessibilité de l'école publique dans la commune de Monatéle dépend de plusieurs facteurs parmi lesquels la distance moyenne parcourue et le temps moyen mis pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté. La lecture du tableau 3.29 révèle que, les distances parcourues en milieu rural sont plus élevées qu'en milieu urbain, en ce qui concerne les cycles maternels et primaires d'enseignement. Cela suppose qu'il existe des zones rurales non couvertes en maternelles et écoles primaires dans la Commune de Monatéle. Par ailleurs lorsqu'on s'intéresse au cycle secondaire, ce constat n'est plus même. Les distances moyennes parcourues en milieu urbain soient 9249,08m deviennent plus élevées qu'en milieu rural soient 1269,14. Cependant il faut parcourir dans l'ensemble une distance moyenne de 2406,99 mètres pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté en milieu urbain avec un temps moyen de 5,56 minutes et 488,30 mètres en milieu rural avec un temps moyen de 23,08 minutes.

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence					
		Urbaine		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
cycle	Maternel	55,78	1,78	65,43	1,36	61,66	1,52
	Primaire	323,09	7,53	618,62	32,65	503,07	22,83
	Secondaire	9249,08	12,95	1269,14	58,29	4389,11	40,56
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
Total		2406,99	5,56	488,30	23,08	1238,46	16,23

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

L'environnement scolaire est un indicateur permettant d'apprécier l'offre de service en matière d'éducation. Les caractéristiques des structures scolaires de la Commune de Monatéle sont définies à travers la disponibilité des infrastructures. En effet, l'examen du tableau 3.30 montre que si moins de 20% des ménages déclarent que les écoles disposent d'un cycle complet, pour plus de 80% ménages les écoles ne disposent pas d'un cycle complet, bien que le nombre de salle de classes et même de bancs disponibles

par niveau soit suffisants. Seulement 16,64% et 17,86% des ménages déclarent respectivement que les salles de classes et les bancs pour faire asseoir tous les élèves ne sont disponibles pour tous les niveaux.

Ce tableau révèle également absence de distribution des manuels dans les établissements scolaires secondaires tandis que pour les niveaux maternels soit 1,112% et primaires soit 3,38% cette proportion demeure marginale. Cette situation est handicapante à la fois pour les apprenants et pour les enseignants et mérite d'être adressée. La distribution du matériel didactique est une compétence transférée à la Commune. Jusqu'à présent, cette dernière se limite à la distribution du paquet minimum.

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible		Strate de résidence								Total			
		Urbaine				Rurale							
		a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponi bilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distrib ution de livres scolaires	a un cycle compl et	A une salle par nivea u de classe	Dispon ibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distri bution de livres scolair es	a un cycle comple t	A une salle par niveau de classe	Dispo nibilit é de banc pour faire asseoi r tous les élèves	Distribut ion de livres scolaires
cyc le	Maternel	6,73	5,77	7,69	2,88	5,56	4,94	5,56	0	6,015	5,263	6,391	1,128
	Primaire	29,81	27,88	28,85	1,92	32,10	29,01	33,33	4,32	31,20	28,57	31,58	3,38
	Secondaire	38,46	37,5	38,46	0	26,54	29,63	30,25	0	31,20	32,71	33,46	0
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total		18,75	17,79	18,75	1,20	16,05	15,90	17,28	1,08	17,11	16,64	17,86	1,13

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

Par ailleurs, si l'on peut déplorer le fait les écoles ne disposent pas de cycle complet, le tableau 3.31, révèle tout de même que le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement scolaire est de 45,49 élèves. Cet effectif par salle de classe reste en deçà des normes sectorielles (soit 60 élèves par salle de classe). Ce qui revient à trouver des alternatives, via des solutions endogènes pour amener les parents à scolariser davantage leurs enfants.

Pour ce qui est de l'appréciation de la fréquence des enseignants en classe, un ménage sur deux déclare que la présence de l'enseignant dans la salle classe est régulière. Cependant ceux-ci sont plus assidus dans le cycle maternel soit 76,47% comparativement au cycle secondaire soit 56,04% et primaire soit 48,71%. Par ailleurs, la proportion des enseignants moyennement régulier au cycle primaire est tout aussi

importante et pratiquement identique à celle des enseignants réguliers soit 46,74%.

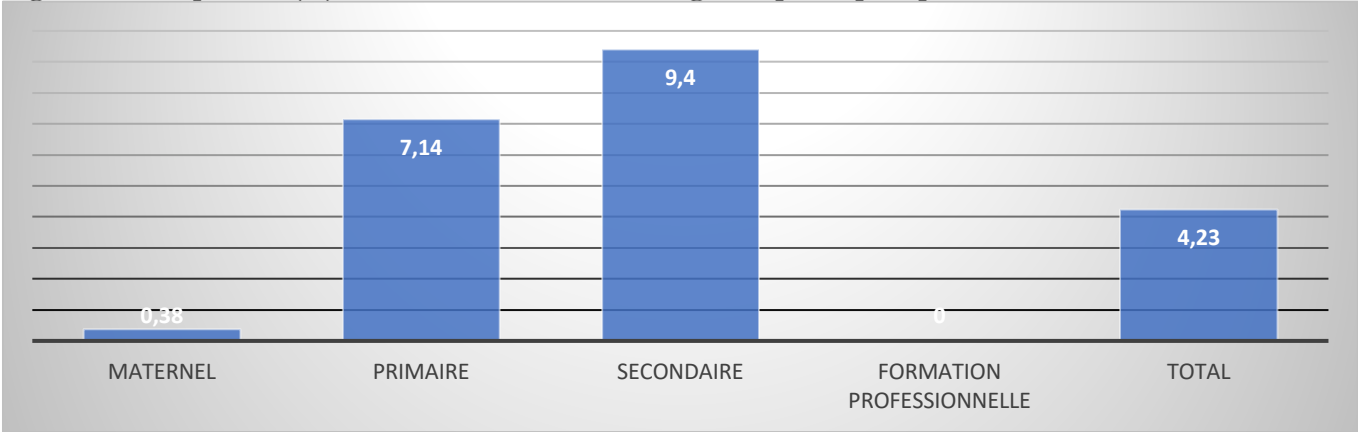
Tableau 3.31 : Nombre moyen d’élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l’enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible		Nombre moyen d’élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l’appréciation de la fréquence de la présence de l’enseignant dans la classe			
			Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Cycle	Maternel	41,12	76,47	23,53	0	100
	Primaire	42,07	48,91	46,74	4,35	100
	Secondaire	49,63	56,04	37,36	6,59	100
	Formation professionnelle	0.	0	0	0	0
Total		45,43	54,5	40,5	5	100

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

Pour s’assurer entre autres de l’amélioration du cadre socio-environnemental au sein des établissements scolaires, les parents d’élèves et les enseignants se regroupent autour d’une association dénommée « Association Parents d’Elève et Enseignant (APEE) ». L’analyse du graphe 3.4 fait ressortir la proportion des ménages dans la commune de Monatéle qui ne participe pas aux réunions de l’APEE. Il en ressort que, quel que soit le cycle d’étude, le taux de non-participation des ménages aux réunion de l’APEE est très faible.

Figure 3.4 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l’APEE



Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

En effet 0,38%, 7,14% et 9,40% des ménages ne participent pas aux réunions de l’APEE respectivement dans les cycles d’enseignement maternel, primaire et secondaire.

Plusieurs raisons permettent d'expliquer cet état des choses. Pour ceux qui déclarent être souvent absents, les raisons évoquées sont le non-respect des horaires de tenu des sessions de l'APEE pour 31,11% des ménages, la durée des sessions pour 13,33% des ménages et la transformation des sessions de l'APEE en réunion d'information et non d'échange pour 4,44% des ménages tel que le présente le tableau 3.32.

Tableau 3.32 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle disponible		Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	0	0	0	0	100
	Primaire	36,84	15,79	5,26	0	52,63
	Secondaire	28	12	4	0	56
Total		31,11	13,33	4,44	0	55,56

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

L'évaluation du coût et de la qualité des services de l'éducation s'intéresse à la fois aux frais exigibles, et à l'appréciation qui en est fait par les ménages d'une part et aux frais additionnels payés par les parents d'élèves d'autre part. Les dépenses liées à l'éducation et à la gestion des ouvrages de l'école varient d'un cycle d'enseignement à un autre.

La lecture du tableau 3.33, montre que dans la commune de Monatéle, le montant moyen déboursé pour l'inscription est de 1030 FCFA. Cependant, il est plus élevé en cycle secondaire soit 1654FCFA comparativement aux cycles maternels soit 588FCFA et primaires soit 495FCFA. Cette tendance s'observe également en ce qui concerne le montant de l'APEE qui est de 4 662 FCFA. Les contributions des parents d'élèves au niveau secondaire sont plus importantes que ceux des autres niveaux. Dans l'ensemble le montant total des autres frais est de 955 FCFA. Si un peu plus de la moitié des ménages soit 52%, trouvent raisonnable le montant des frais exigibles pour l'éducation, la proportion de ceux qui les trouvent élevée est tout aussi importante soit 48% des ménages. La plupart des ménages ayant un enfant aux cycles maternels soit 58,62% et secondaire soit 56,04% par contre, les juges élevés.

Par ailleurs moins d'un pourcent de ménages déclarent avoir payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation. Ceci démontre que les actes de corruption n'ont pas une forme perceptible dans le secteur de l'éducation.

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
		Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais	Elevé	Raisonnable	Faible	
Cycle	Maternel	588	1088	324	58,82	41,18		0
	Primaire	495	2989	620	38,04	61,96		1,88
	Secondaire	1654	7021	1412	56,04	43,96		1,13
	Formation professionnelle	.	.	.	0	0		0
Total		1030	4662	955	48	52		0,75

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

La Loi N0 98/004 du 4 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun stipule en son Titre II, Article 12 que le financement de l'éducation est assuré par les dotations budgétaires de l'Etat, les allocations budgétaires des collectivités territoriales décentralisées, les contributions des partenaires de l'éducation, les dons et legs et toute autre contribution prévue par la loi. L'appréciation des services dans le domaine de l'éducation s'effectue à travers la gestion, la maintenance et la réfection des ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagées dans la Commune de Monatéle, tel que le présente le tableau 3.34.

Il apparait clairement que l'APEE pour 18,14%, des ménages est l'acteur financier majoritaire en matière de réfection des salles de classes endommagées quel que soit le cycle d'enseignement. Cela signifie que la réfection des salles de classes est presque entièrement supportée par les ménages de la Commune. Moins d'un pourcent des ménages trouvent marginale l'apport d'une élite ou d'une organisation du village dans la réfection des salles de classes endommagées. Pour ce concerne la contribution de la mairie et des sectoriels (Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP), celle-ci n'est pas perceptible. Les ménages de la commune de Monatéle ne se sentent pas soutenus dans leurs efforts de réfection des ouvrages ni par les sectoriels encore moins par la mairie.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINES EC/MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
cycle	Maternel	6,02	0	0	0	0	0,38
	Primaire	32,71	0	0	0	0,75	1,50
	Secondaire	33,83	0	0,38	0	0	0,38
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
Total		18,14	0	0,09	0	0,19	0,56

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Le service rendu dans le domaine de l'éducation est apprécié selon plusieurs critères et varient d'un cycle d'enseignement à un autre. D'après le tableau 3.35, la proportion des ménages non satisfaits des services liés à l'éducation est faible soit 6,39%. Selon les cycles d'enseignements 11,28% de ménages pour le niveau primaire, 12,78% de ménages pour le secondaire et 1,50% pour le cycle maternel, déclarent ne pas être satisfaits.

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement

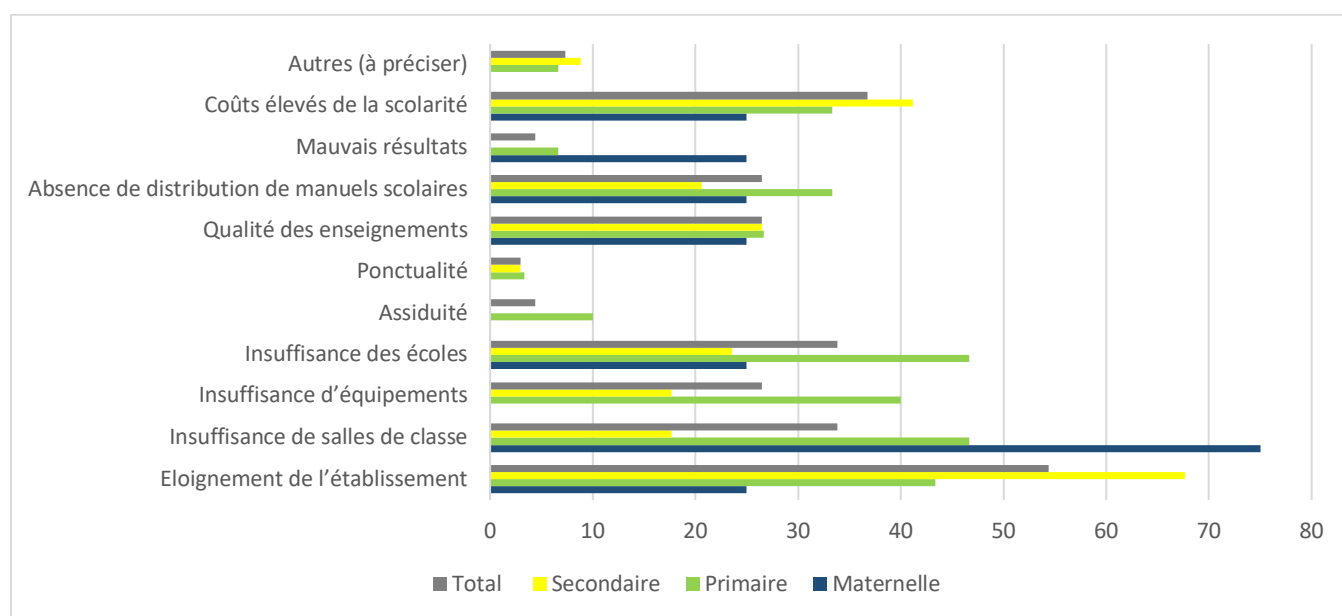
Cycle disponible		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation
cycle	Maternel	1,50
	Primaire	11,28
	Secondaire	12,78
	Formation professionnelle	0
	Total	6,39

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

Au regard du tableau 3.35, la grande majorité de la population de la Commune de Monatéle est globalement satisfaite des services de l'éducation, eu égard du faible pourcentage de non satisfaction. Toutefois, même si ces pourcentages paraissent faibles, examiner le ressenti des populations par rapport à tous les aspects de ce secteur permet d'envisager les axes d'interventions futures. A cet effet, parmi les

ménages non satisfaits des services rendus par l'offre de l'éducation dans la commune de Monatéle, un peu plus de la moitié des ménages soit 54,41% déclarent que, la principale raison de non satisfaction est l'éloignement de l'établissement tel que le présente le graphe 3.5. Cependant l'on note également que le coût élevé de la scolarité soit 36,76%, l'insuffisance de salles de classes et des écoles dans des proportions identiques soient 33,82%, l'insuffisance des équipements et la qualité des enseignements dans des proportions identiques soit 26,47% sont des motifs tout aussi importants qui renseignent sur la non satisfaction des ménages.

Figure 3.5 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'éducation la raison de non satisfaction



Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Les ménages dans la Commune de Monatéle, estiment que certaines actions peuvent être mise en œuvre en faveur de l'amélioration du secteur éducatif. Le tableau 3.36 présente les domaines dans lesquelles ces ménages sont susceptibles d'œuvrer. Bien que le niveau d'engagement reste timide 7,14% des ménages estiment, qu'ils peuvent s'engager dans le suivi rapproché des relations parents/enseignants, 3,58% dans le plaidoyer pour l'affection du personnel enseignant et 3,48% dans la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle.

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnel le	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Autres (à préciser)
Maternel	0	0,38	2,26	0	0,38	0,75	3,01
Primaire	0,75	6,39	13,53	0,75	3,01	6,02	15,79
Secondaire	1,5	7,14	12,78	0,75	3,01	7,52	14,29
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0
Total	0,56	3,48	7,14	0,38	1,6	3,57	8,27

Par ailleurs le tableau 3.37 fait ressortir les actions en lien avec l'engagement citoyen des ménages au niveau de la commune de Monatéle. Afin d'amélioration le service rendu dans le secteur de l'éducation. Certains ménages sont prêts à s'engager au niveau communautaire à travers la participation aux activités de l'école, le renforcement des relations parents-enseignants des ménages et la dénonciation des enseignants indécents soit respectivement 8,55%, 2,73% et 2,54% des ménages.

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indécents	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants
Maternel	2,26	0	1,13	0,38	0	0	0,75	0	0,38
Primaire	16,17	0,38	3,38	3,76	1,88	0,38	1,5	0,38	1,88
Secondaire	15,79	0,75	5,64	6,77	1,88	1,88	2,63	0,38	1,88
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	8,55	0,28	2,54	2,73	0,94	0,56	1,22	0,19	1,03

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

III.5 Fourniture des services communaux

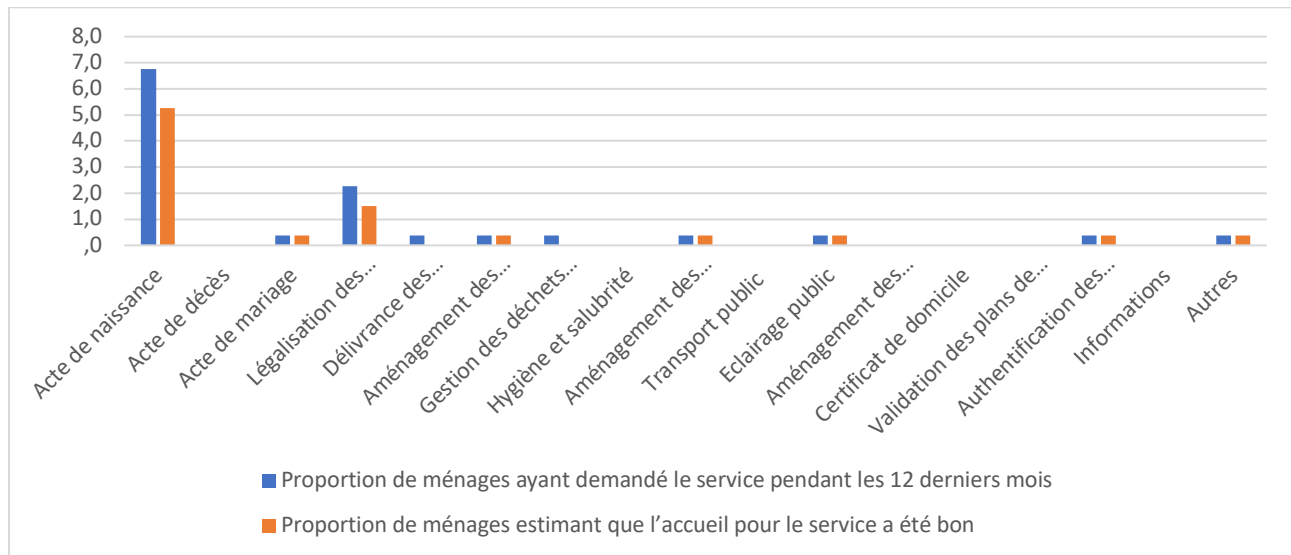
La commune de Monatéle comme toutes les autres institutions communales offre à ses usagers une gamme de services divers. Cette section présente les résultats relatifs à l'offre des services communaux aux usagers de la commune et à la perception que ceux-ci ont de ces services mis à leur disposition. Elle s'articule autour des quatre points majeurs notamment : la caractérisation de la fourniture de l'offre des services communaux, les Contraintes dans la fourniture des services communaux, l'appréciation de ces services communaux par les populations, et les actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Moins de 10% des ménages de la commune de Monatéle pendant les 12 derniers mois ont sollicité un service auprès de la mairie. Bien que celle-ci offre une gamme de services variées, les plus sollicités par les usagers sont ceux relatifs à l'établissement des actes de naissance avec un taux de sollicitation de 6,8%, et la légalisation des documents officiels soit 2,3%. Le reste étant très peu ou pas du tout sollicité par les ménages comme le montre le graphique 3.5 ci-dessous, qui fait état de la proportion des ménages ayant

demandé un service pendant les 12 derniers mois.

Figure 3.6 : Demande de service et accueil à la commune



Source: Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

Parmi les ménages ayant sollicité un service auprès de l'institution communale, 5,30% des ménages estiment que l'accueil a été bon, en ce concerne l'établissement des actes de naissance demandés et 1,50% des ménages le pensent également pour ce qui concerne la légalisation des documents. De plus le temps mis pour l'obtention d'un service à la mairie dépend de la nature du service demandée par l'utilisateur.

Le tableau 3.38 montre que la légalisation et l'authentification des documents sont des opérations qui s'effectuent principalement en moins de 24h. La légalisation des documents peut prendre quelques minutes minablement dans les meilleurs des cas ou s'étaler sur plusieurs heures comme c'est le cas pour l'authentification des documents. De plus, ces résultats révèlent également que le délai d'attente pour l'établissement d'un acte de naissance est très long. Un peu plus de la moitié des ménages de la commune de Monatéle soit 61,10% affirment que cette opération est en toujours en cours. Cette tendance s'observe également au niveau de l'aménagement des voiries, l'aménagement des espaces verts, et l'éclairage public où 100% des ménages estiment que le temps mis pour obtenir ces services est véritablement long.

Tableau 3.38 : Temps mis pour l'obtention d'un service à la commune

Service communal	Temps mis pour obtenir le service communal						
	En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Total
Acte de naissance	61,1	11,111111	0	11,111111	11,111111	5,555556	100,0
Acte de mariage	,0	0	0	100	0	0	100,0
Légalisation des documents officiels	,0	33,333333	33,333333	0	16,666667	16,666667	100,0
Délivrance des documents d'Urbanisme	,0	0	0	0	100	0	100,0
Aménagement des voiries	,0	100	0	0	0	0	100,0
Gestion des déchets /assainissement	100,0	0	0	0	0	0	100,0
Aménagement des espaces verts et de loisir	100,0	0	0	0	0	0	100,0
Eclairage public	100,0	0	0	0	0	0	100,0
Authentification des documents	,0	0	100	0	0	0	100,0
Autres	,0	100	0	0	0	0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Pour ce qui est de la perception de la qualité du temps d'attente, le tableau 3.39 présente la proportion de ménages qui estiment long ou très long, le délai d'attente pour obtenir un service communal, ainsi que les raisons susceptibles d'expliquer cette longue attente.

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

	Cause du temps long ou très long pour rendre service				
	Personnel indisponible/absent	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Autres (à préciser)	Total
Acte de naissance	,0	50	10	40	100,0
Légalisation des documents officiels	66,7	33,333333	0	0	100,0
Délivrance des documents d'Urbanisme	,0	100	0	0	100,0
Gestion des déchets /assainissement	,0	100	0	0	100,0
Aménagement des espaces verts et de loisir	,0	100	0	0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

Pour ce qui concerne la légalisation des documents officiels, deux ménages sur trois déclarent que la longue attente est due à l'indisponibilité du personnel. Pour un ménage sur deux, les lenteurs observées au niveau de l'établissement de l'acte de naissance sont inhérentes à la mauvaise organisation du service. Il en est de même pour la délivrance des documents d'urbanisme, la gestion des déchets/assainissement et l'aménagement des espaces verts et de loisirs où tous les ménages sont unanimes sur le fait que la longue attente provient de la mauvaise organisation des services.

Le tableau 3.40 présente la proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir un service communal. Il en ressort que, très peu de ménages dans la commune de Monatéle donnent un pourboire pour obtenir un service à la mairie. Pour ceux ayant payé, ils reconnaissent dans des proportions identiques soit 16,67% l'avoir fait pour l'établissement d'un acte de naissance et la légalisation des documents officiels.

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	16,66666667
Acte de mariage	0
Légalisation des documents officiels	16,66666667
Délivrance des documents d'Urbanisme	0
Aménagement des voiries	0
Gestion des déchets /assainissement	0
Aménagement des espaces verts et de loisir	0
Eclairage public	0
Authentification des documents	0
Autres	100

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Cette section présente la proportion de l'engagement citoyenne dans la commune de Monatéle. La lecture du tableau 3.41 révèle que Si moins de 2% des ménages dans la commune sont informés sur les actions programmées au cours de l'année dernière, 3,4% sont impliqués dans la programmation et la budgétisation des actions du développement. Cependant seulement 2,25% des ménages participent à l'accompagnement

du village/quartier dans les actions de développement. Lorsqu'on prend en compte la strate de résidence on observe que le niveau d'engagement citoyen en milieu urbain est plus élevé qu'en rural, où le niveau d'engagement citoyen pratiquement nulle pour la plupart des actions. Par ailleurs aucun ménage dans la commune ne dispose d'informations le budget annuel de la commune et encore moins sur les dépenses et recettes de l'année dernière.

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Urbaine	3,8	0	0	4,807692308	4,8
Rurale	,0	0	0	0,617283951	2,5
Total	1,5	0	0	2,255639098	3,4

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

III.5.4 Appréciation des services communaux

L'analyse du tableau 3.42 révèle la proportion des ménages non satisfaits de l'offre des services communaux. Ainsi, on peut constater que, dans l'ensemble, 27,07% ménages sont non satisfaits des services communaux. Mais, lorsqu'on prend en compte la strate de résidence, ce pourcentage est de 36,41% en milieu rural contre 12,50% en milieu urbain.

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux

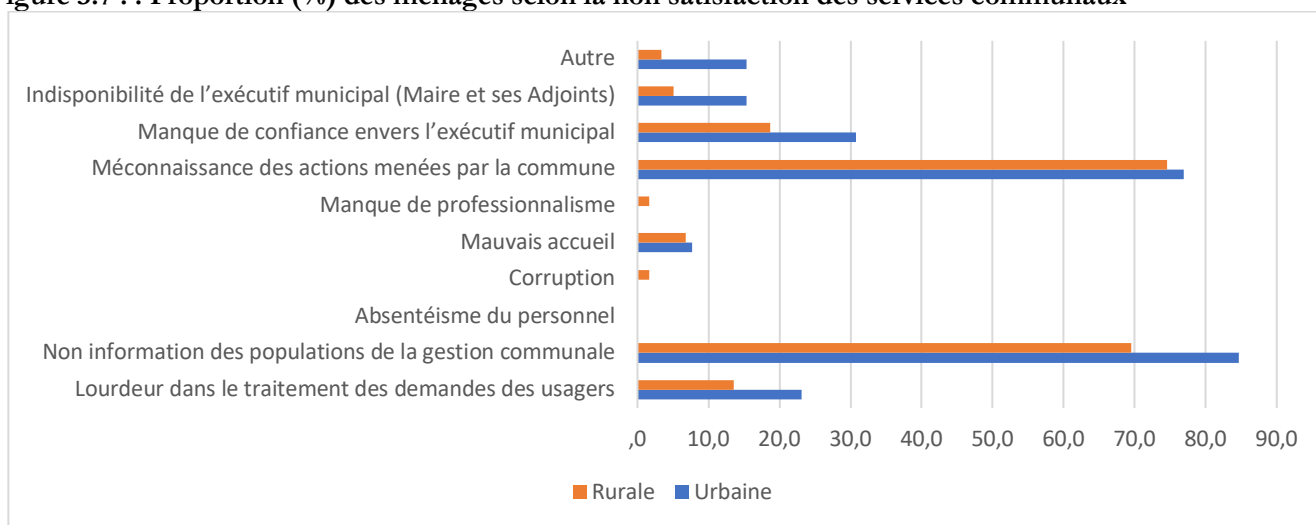
	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux
Urbaine	12,5
Rurale	36,41975309
Total	27,06766917

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

Concernant les raisons de non satisfaction, le graphe 3.6 révèle qu'un peu plus de 7 ménages sur 10 déclarent que de la non information des populations de la gestion communale est la principale raison de leur non satisfaction. Deux ménages sur 10 pointent du doigt le manque de confiance envers l'exécutif

communal, 15,30% les lourdeurs dans le traitement des demandes des usagers, le manque d'accueil et l'indisponibilité de l'exécutif communal dans des proportions identiques soit 6,9%.

Figure 3.7 : : Proportion (%) des ménages selon la non satisfaction des services communaux



Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Le tableau 3.43 fait ressortir les actions que des ménages qui se proposent eux même de mener des actions en vue d'améliorer ces services. Ces actions s'inscrivent également dans la continuité de la notion de l'engagement citoyen. Dans l'ensemble, le tableau 3.43 révèle que près de la moitié des ménages se dit prête à s'engager pour toute action spécifique en dehors de celles cités pour contribuer à l'amélioration du service rendu par l'institution communale. En ce qui concerne la participation aux activités communautaires et mise en œuvre des solutions endogènes seulement 16,91% des ménages se disent prêt à s'engager. Lorsqu'on prend en compte le milieu de résidence, on s'aperçoit que le pourcentage des ménages prêt s'engager dans de telles actions est toujours plus élevé en zone urbaine comparativement au milieu rural.

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbaine	32,7	6,730769231	20,19230769	9,615384615	0	0	4,807692308	5,769230769	14,42307692	50,0
Rurale	24,7	6,172839506	14,81481481	6,790123457	0	0,617283951	4,938271605	2,469135802	8,641975309	43,2
Total	27,8	6,390977444	16,91729323	7,894736842	0	0,37593985	4,887218045	3,759398496	10,90225564	45,9

Source : Enquête CCAP2, Monatéle 2022

CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

La participation des citoyens à la planification communautaire, tant publique que privée, s'est rapidement développée au cours des dernières années, au point de devenir une pratique assez courante et souvent louée. A cet effet, la décentralisation et, ce qui est plus parlant, les demandes l'engagement des citoyens, se sont combinées pour faire de la participation des citoyens une exigence essentielle de tout projet urbain.

En effet, la participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

Ainsi, l'objectif de ce chapitre est l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune de Monatélé avec pour objectif de faciliter la mise en œuvre des solutions endogènes ainsi qu'une forte implication des populations à la base.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Être élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Être disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;

- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs ;
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences. Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

➤ **Le président :**

➤ **Le rapporteur :**

➤ **Les membres :**

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

PLAN D' ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'accès à l'eau potable	Impliquer les populations dans la gestion des points d'eau	Redynamisation des COGES points d'eau existant	Responsable secteur eau commune	2022	2024	Nombre de PV de réunion de redynamisation des COGES	20%	100%	Communes de Monatélé	calcul
		Création de nouveau COGES	Responsable secteur eau commune	2022	2024	Nombre PV de réunion de création des COGES	20	100	Communes de Monatélé	calcul
		Formation / recyclages des GOGES	Responsable secteur eau commune	2022	2024	Nombre de PV de réunion de formation des COGES	0	50	Communes de Monatété	Calcul
	Améliorer la qualité de l'eau potable et la pérennisation des ouvrages dans la commune	Organisation de séance de formation des COGES sur l'entretien des points d'eau	Responsable secteur eau commune	2022	2024	Nombre d'atelier de formations tenus/ PV de formation des populations	0	50	Communes de Monatélé	calcul
		Identifier et élaborer un répertoire annuel des partenaires susceptibles	Commune	2022	2025	L'annuaire est élaboré et utilisé par la Commune	/	/	Commune de Monatélé/Existence d'un annuaire de partenaires du secteur de l'eau	/

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		d'accompagner la commune à apporter des réponses aux besoins en eau potable des ménages								
		Organisation des séances de formation des ménages sur les techniques de potabilisation de l'eau	Commune	2022	2024	Nombre d'ateliers de formations tenus / PV de formation des populations	0	50	Communes de Monatélé	calcul
	Réhabilitation des points d'eau existant	Sensibilisation des populations sur leur importance dans la gestion des points d'eau	Responsable secteur eau commune	2022	2024	Nombre de PV de réunion de redynamisation des COGES	0	50	Communes de Monatélé	Calcul
		Plaidoyer pour une implication forte de la commune et des élites dans la réhabilitation des points d'eau en pan	Responsable secteur eau COGES	2022	2025	Fiche décharge du plaidoyer envoyée	0	30	Communes de Monatélé	Calcul
		Sensibilisation des populations	Responsable secteur eau	2022	2025	Nombre de PV de	0	50	Communes de Monatélé	calcul

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		sur l'importance de leur contribution pour la maintenance des points d'eau	eau COGES			formation des populations				
Santé										
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Faciliter l'accès aux personnels soignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	Communes de Monatéle	calcul
		Plaidoyer pour améliorer l'accueil dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	Communes de Monatéle	calcul
	Impliquer les populations dans la gestion des formations sanitaire	Redynamisation des COSA	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Nombre de PV de réunion de redynamisation des COSA	50	100	Communes de Monatéle	calcul
		Création des COSA	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Nombre de PV de réunion de création des COSA	50	100	Communes de Monatéle	calcul
		Formation des COSA	Représentant chef de	2022 à 2025		Nombre de PV de	0	50	Communes de Monatéle	calcul

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
			district de santé			<i>réunion de formation des COSA</i>				
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur implication dans l'accès aux soins de santé de qualité	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Nombre de PV de réunion de formation des COSA	0	50	Communes de Monatéle	<i>calcul</i>
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Fiche décharge plaidoyer envoyé	0	50	Communes de Monatéle	<i>calcul</i>
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Commune / Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Fiche décharge plaidoyer envoyé	0	50	Communes de Monatéle	<i>calcul</i>
Améliorer la qualité de l'éducation	Baisser les coûts d'accès à l'éducation	Sensibiliser les parents à participer activement aux réunions d'APEE.	Responsable de l'APEE	2022 à 2025		Nombre des membres des bureaux d'APEE formés	0	//	Communes de Monatéle	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Sensibilisation des parents sur le bien-fondé de leur participation aux APEE.	Responsable de l'APEE			Nombre de séances de sensibilisations réalisées	0	18		Calcul
	Augmenter l'accès à l'éducation maternelle	Création des écoles des parents	Responsable du secteur éducation ou l'inspecteur	2022 à 2025		Nombre d'école des parents créés	0	5	Communes de Monatéle	Nos estimations
	Ajouter les équipements.	Visite de la carte scolaire et du PRO-ADP pour identifier les besoins en équipements des établissements scolaires.	Elites Chefs des villages/ Quartiers	2022 à 2025		Tableaux des besoins générés	0	50%	Communes de Monatéle	Nos projections
		Transformation des besoins en projets et leur mise à la disposition du Maire pour recherche des financements.	Elites Chefs des villages/ Quartiers			Nombre de projets maturés		50%		

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Amener les élites locales à s'intéresser davantage au secteur éducation.	Sensibilisation des élites sur les besoins du secteur éducation.	APEE Directeurs d'écoles Elites CD Chefs de villages	2022 à 2025		- Nombre d'élites sensibilisées - Nombre d'entretiens réalisés	0	50%	Communes de Monatélé	Nos projection
Augmenter l'accès aux services communaux	Améliorer la transparence dans la gestion communale	Plaidoyers pour que le choix des Conseillers Municipaux ait des critères objectifs clairement définis, et qu'ils soient les Véritables représentants Des populations.	Maire SG	2022 à 2025		Nombre de plaidoyers réalisés.	0	50%	Communes de Monatélé	Nos projection
		Formation des conseillers municipaux sur les objectifs de la décentralisation.	Maire CCD SG Conseillers Municipaux CC	2022 à 2025		Nombre de conseillers formés	0	50%	Communes de Monatélé	Nos projection

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Améliorer le niveau de participation des ménages aux actions de la commune	Faire adopter une décision du conseil municipal contraignant les conseillers municipaux à diffuser les résultats des conseil	Commune	Annuelle		Existence d'une délibération	/	/	Archives de la commune	<i>Nos projectionsa</i>
	Améliorer le niveau de satisfaction de l'offre en service communaux auprès des ménages	Renforcement des capacités des Conseillers Municipaux sur les techniques de communication et les mécanismes de restitution des actions communales aux populations.	Maire CCD SG Conseillers Municipaux CC	2022 à 2025		Nombre de conseillers formés Elaboration et vulgarisation du plan de communication de la commune (chaque année)	0	50%	<i>Communes de Monatélé</i>	<i>Nos projection</i>

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

L'enquête « Scorecard » réalisée dans la commune de Monatélé a permis de capter la perception des populations par rapport aux services qui leurs sont rendus dans les domaines de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services communaux. Bien que ces services soient globalement appréciés par la population de la municipalité, les habitants de la communauté ont encore des attentes quant à l'amélioration de ces services. En accord avec ces attentes, l'ASW a mis en place les recommandations suivantes pour chacun de ces secteurs.

Dans le domaine de l'hydraulique

- ♣ L'augmentation du nombre de points d'eau potable disponible dans la communauté afin d'améliorer le système d'approvisionnement en eau portable au sein de la commune.
- ♣ Amélioration de la qualité de l'eau disponible pour le grand public à travers les campagnes de sensibilisation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau.
- ♣ La réfection des points d'eau en panne et à l'abandon à certains endroits de la Commune.
- ♣ Mise en place/redynamisation des comités de gestion de l'eau public afin d'assurer une gestion de qualité dans les différentes sources d'approvisionnement en eau et de réagir rapidement à tout dommage subi par le point d'eau.
- ♣ Détermination d'une contribution mensuelle consensuelle qui tienne en compte toutes les bourses.

Dans le domaine de la santé

- ♣ Construction des centres de santé supplémentaires.
- ♣ Améliorer l'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments et consommables médicaux ;
- ♣ Augmentation des équipements dans les formations sanitaires afin d'améliorer la qualité des services de soins de santé fournis au public.
- ♣ Augmentation du personnel médical disponible dans la commune à travers un plaidoyer pour l'affectation de ceux-ci ;
- ♣ Promouvoir les visites de santé communautaires et périodiquement, ce qui amènera non seulement le personnel de santé à être stable sur une période, mais permettrait aux populations de réaliser des séances de checking de leur état de santé. Ceci passe par l'amélioration des conditions de vie des infirmiers.

- ♣ Renforcement des capacités des commis de pro-pharmacie en gestion des stocks des médicaments ;

Dans le domaine de l'éducation

- ♣ Création et construction de nouveaux établissements d'enseignement des cycles maternel, primaire, secondaire et même professionnel dans la Commune ;
- ♣ Construction de nouvelles salles de classes ;
- ♣ Equipement des établissements scolaires existants ;
- ♣ Plaidoyer pour l'affectation des enseignants dans la commune de Monatélé ;
- ♣ Réduction des frais d'inscription et d'APEE.
- ♣ Mettre sur pied des écoles de parent pour permettre aux plus petits de parcourir moins de distance.
- ♣ Sensibiliser les parents à l'importance de l'éducation de la jeune fille dans les zones rurales.
- ♣ Le conseil municipal et les organisations villageoises devraient également participer à l'entretien des équipements scolaires.
- ♣ Rendre les écoles plus accessibles en améliorant l'état des routes menant à ces écoles.

Au niveau des services communaux.

- ♣ Plus de responsabilité et de transparence dans toutes les activités du conseil
- ♣ Amélioration le niveau de communication sur les activités de la commune.
- ♣ Réduire les délais d'attente pour la fourniture des services.
- ♣ Le plan annuel du conseil devrait être mis à la disposition du grand public.

REFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADIE Cameroun, 2015. Plan Communal de développement de la Commune de Monatélé 155 pages

BUCREP, 2005. Rapport général 3ème RGPH. 67 pages

La Loi N° 98/004 du 4 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun

Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

La loi N°2019/024 du 02 Décembre 2019 portant Code général des Collectivités Territoriales
Décentralisées

ANNEXES

Annexe 1 : Composition de la coordination technique nationale du ScoreCard

Annexe 2 : Composition de la coordination technique régionale du ScoreCard

Annexe 3 : Composition de l'équipe de l'OSC impliquée dans le ScoreCard

Annexe 4 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport communal ScoreCard

Annexe 5 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements